

Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 18 mai 2021, à 18 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en visioconférence sur convocation adressée à chacun des conseillers, ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 12 mai 2021.

La publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Célia BLAUEL, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAIDI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Bruno SAINTE-ROSE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Olivia POLSKI durant toute la séance

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Valentin GUENANEN

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Célia BLAUEL jusqu'à la délibération 14 2021 08

M. Florentin LETISSIER jusqu'à la délibération 14 2021 08

M. Pierre RABADAN jusqu'à la délibération 14 2021 08

M. Cédric VILLANI jusqu'à la délibération 14 2021 08

Mme PETIT ouvre la séance à 18 h 05.

M^{me} PETIT

Nous commençons cette séance en visioconférence avec l'espoir que ce soit la dernière ou l'avantdernière. Quoi qu'il en soit, nous espérons qu'à partir du mois de septembre au plus tard, nous puissions reprendre nos séances en présentiel avec la participation des habitants du 14^e arrondissement.

Avant de commencer, je dois vous annoncer deux informations importantes. Nous accueillons deux nouveaux élus au sein de notre conseil d'arrondissement suite à deux démissions pour des raisons différentes.

Nous avons reçu la démission de Mme Anne Lévy, conseillère d'arrondissement d'opposition appartenant au groupe de Marie-Claire Carrère-Gée, qui pour des raisons personnelles, a souhaité ne pas donner suite à son mandat d'élue. Nous accueillons Bruno Sainte-Rose à qui je vais donner la parole pour qu'il puisse se présenter.

Je voulais également annoncer au conseil et aux habitants de l'arrondissement, la démission de Geneviève Lardy-Woringer pour des raisons personnelles et de santé, pensant qu'elle ne pourrait pas assumer son mandat de manière pleine et entière. Mélody Tonolli devient donc conseillère de Paris et nous accueillons Thierry Le Dez qui dira aussi quelques mots. Il rejoint donc l'équipe de la majorité.

Je vous souhaite à tous les deux la bienvenue.

Je souhaitais également adresser un message de remerciement aux deux élus démissionnaires. Par rapport à leur implication et leur investissement public et politique, des équilibres sont toujours difficiles à trouver avec la vie personnelle. Nous pensons bien à elles.

M. SAINTE-ROSE

Avant toute chose, je tiens à remercier Anne Lévy pour son engagement et son travail en tant que conseillère d'arrondissement durant l'année écoulée.

J'ai 36 ans. Marié dans le 14^e, père de deux enfants nés dans le 14^e, habitant le 14^e depuis 17 ans, je suis 100 % 14^e ou presque, car je suis originaire et ai grandi en Martinique, territoire pour lequel j'ai un attachement viscéral. C'est avec humilité, mais aussi beaucoup de fierté que j'aborde cette mandature pour prendre part activement à la vie de la cité dans le groupe 100 % 14^e. Après cette année difficile marquée par la crise sanitaire, les habitants ont besoin d'une municipalité à la hauteur de leurs besoins et de leurs problèmes du quotidien. Je tiens à ajouter que vous avez désormais parmi vous un écologiste de droite, car, chers collègues, l'écologie n'a pas de couleur politique. En l'occurrence, celle que je défends et pratique dans mon travail comme ingénieur chez The Ocean Cleanup pourrait être qualifiée de bleue, le bleu de notre chère planète, une écologie positive, cohérente, ambitieuse, pragmatique, pédagogique, rigoureuse et basée sur les données scientifiques, une écologie riche en opportunités et pas simplement en opportunités politiques. Madame la Maire et chers élus de la majorité, vous pourrez compter sur mon soutien aux initiatives allant dans ce sens, mais trouverez en revanche une opposition farouche et déterminée dans le cas contraire.

Je vous remercie et espère pouvoir bientôt faire votre connaissance dans un cadre plus conventionnel.

M. LE DEZ

J'intègre ce premier conseil d'arrondissement au sein de la majorité dans des conditions particulières. Je tenais à saluer chaleureusement le travail de cette première année de mandature réalisée par Geneviève Lardy-Woringer et lui souhaite un très bon rétablissement.

Pour ma part, je suis ravi d'intégrer ce conseil d'arrondissement d'une ville où je vis depuis 2001, d'une ville que j'aime et où je me suis investi par le biais associatif à travers le jardin partagé de l'aqueduc dans le quartier Montsouris créé il y a de très nombreuses années et qui fonctionne très bien. J'ai à cœur de me mettre au service de cette majorité pour de belles réalisations futures pour notre arrondissement. Merci.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais m'associer à vos propos et à vos vœux de prompt rétablissement à Mme Lardy-Woringer et remercier Anne Lévy et souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux conseillers d'arrondissement. Vous me permettrez de dire à quel point je suis ravie que Bruno soit parmi nous, car nous avons travaillé ensemble de longues années dans le 14^e.

M. DURAND

Je souhaitais dire quelques mots sur Geneviève Lardy qui a fait le choix courageux de démissionner. Elle avait effectivement des problèmes de santé qui ne lui permettait pas d'assumer correctement son mandat. Comme l'ont fait un certain nombre d'élus, elle aurait pu rester en poste et attendre d'aller mieux, mais elle a fait le choix de démissionner. Par éthique pour les électrices et les électeurs, elle ne souhaitait pas occuper un mandat qu'elle n'aurait pas pu assumer pendant un temps. Je trouve cela extrêmement respectable. Je souhaitais lui adresser tout notre soutien et nos vœux de rétablissement et dire la bienvenue à Thierry Le Dez dans notre conseil d'arrondissement ainsi qu'à Bruno Sainte-Rose. Nous aurons visiblement assez vite des débats que j'espère fructueux. Et je félicite Mélody Tonolli pour son entrée au Conseil de Paris.

M^{me} PETIT

Merci à tous. Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

14 2021 08 : Approbation du compte rendu du 30 mars 2021

Rapporteure: M^{me} Carine PETIT

Mme PETIT

Y a-t-il des observations ou des demandes de corrections ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver.

DÉLIBÉRATION N°70

14 2021 08 : Approbation du compte rendu du 30 mars 2021

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Article unique : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 25 dont 1 pouvoir Pour: 25 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

14 2021 09 : Approbation du Compte Administratif pour l'année 2020

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Je vais présenter les principaux éléments afin que nous puissions délibérer sur le compte administratif de l'année 2020. Comme en tant qu'ordonnateur des dépenses, je ne peux procéder au vote de cette délibération conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), je passerai donc la présidence de la séance à mon premier adjoint, Amine Bouabbas, qui pourra recueillir vos dernières questions, afin que vous puissiez délibérer.

Le compte administratif est l'état des dépenses réalisées par la mairie du 14^e pour la dotation d'animation locale, les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui concernent des équipements et les espaces publics (jardins, squares) rattachés à l'inventaire de notre mairie d'arrondissement et arrête l'état des dépenses engagées et mandatées. Il fait donc un

rapprochement entre le budget prévisionnel et le budget supplémentaire présenté et voté en conseil d'arrondissement et l'exécution des dépenses. Le taux d'exécution des dépenses montre la bonne adéquation entre les prévisions budgétaires faites pour 2020 et leur exécution. Nous avions prévu beaucoup de choses. Nous n'avions pas prévu la crise sanitaire qui impacte le fonctionnement des services publics municipaux qui relèvent de notre responsabilité au niveau de la ville et des arrondissements. Nous avons un taux global de mandatement légèrement inférieur à celui de 2019. Il est de 94,76 %, alors qu'il était de 96,93 % en 2019.

En ce qui concerne la manière dont nous avons fonctionné au cours de l'année 2020, nous avons bien évidemment eu des dépenses non prévues et des dépenses exceptionnelles liées à la gestion de la crise sanitaire. Ces dépenses ont pu être absorbées par le fait que d'autres services publics municipaux étaient fermés ou ont fonctionné de manière réduite. Nous avons donc pu subvenir aux dépenses liées à la crise sanitaire sur ces budgets. Cela nous a menés à un dialogue franc et précautionneux des denierspublics au moment du budget supplémentaire, car nous n'en avons quasiment pas demandé. L'ensemble des dépenses liées aux centres de dépistage, aux centres de vaccination, à l'achat de petits matériels (masques, gels, etc.) pour équiper le service public ont pu être prises sur les budgets publics. Par contre, certaines prestations ont été assurées à 100 %, notamment sur les contrats liant nos prestataires, auxquels nous avons confié la gestion d'équipements (type équipements jeunesse).

Enfin, sur la dotation d'investissement, nous avons une très bonne exécution qui nous a permis d'entretenir nos bâtiments, de répondre à nos demandes de travaux urgents. L'enveloppe consacrée à cette ligne de crédit dédié aux travaux urgents qui peuvent être sollicités par différentes directions pour des équipements de proximité a été consommée à 100 % avec notamment une grosse part consacrée aux écoles puisque 70 % des travaux engagés étaient là pour répondre aux besoins des écoles de l'arrondissement.

Vous voyez également apparaître très clairement les budgets réservés aux conseils de quartiers. C'est un budget qui leur est réservé sur lequel nous n'intervenons que sur leur demande. Que ce soit sur le fonctionnement ou sur l'investissement, même s'il y a des reports d'année en année, nous pouvons constater que les budgets ne sont pas consommés avec des taux d'engagement très faibles, notamment sur l'investissement qui s'élève à 5 % des crédits disponibles pour ces outils de démocratie locale et participative. Certes, en 2020, ils ont fonctionné de manière très différente, mais ils ont travaillé et ont réussi à se réunir. Ce budget est constant depuis quelques années. Avec Elliot de Faramond et la direction générale des services, dans le cadre de renouvellement des conseils de quartier, nous allons essayer de trouver avec eux la meilleure méthode pour -s'impliquer de manière plus active sur l'utilisation des budgets qui leur sont réservés.

Je souhaitais remercier l'ensemble des services qui ont travaillé à cette bonne exécution budgétaire et ont été à l'écoute de leurs collègues qui sont en prise directe dans les équipements de proximité, dans les squares et jardins, etc.

Dernier point, nous devons faire apparaître avec une estimation calculée autour de 700 000 € la valorisation budgétaire et financière de l'aide que nous apportons aux associations par la mise à disposition de locaux et de matériels (chaises, tables, etc.) pour le bon usage de ces locaux. C'est la nouvelle annexe que vous voyez apparaître dans ce compte administratif 2020.

Je répondrai à vos questions si vous en avez, puis je m'éclipserai pour vous laisser voter.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Dans l'exposé des motifs, il est indiqué que le compte administratif de la Ville de Paris et le budget supplémentaire seront examinés au prochain conseil (en juillet), ce qui est à ma connaissance n'est pas exact, mais cela est un détail.

Sur le fond, vous avez souligné à raison, Madame la Maire, cette année 2020 a été une année plus que particulière, notamment sur le plan budgétaire.

Nous aurions pu nous attendre à ce que tout ce que vous avez exprimé sous une forme « littéraire » soit retracé et porté à la connaissance des conseillers d'arrondissement et conseillers de Paris. Cette année, des dépenses prévues n'ont pas été engagées. À l'inverse, d'autres ont été engagées, qui ont été des dépenses extraordinaires. Leur montant est impossible à évaluer en lisant les documents budgétaires présentés sous forme standard sans aucun autre élément d'information. La moindre des choses du point de vue démocratique aurait été d'essayer d'individualiser les dépenses non

effectuées et les dépenses non prévues, attribuées à la crise sanitaire. En complément de l'information donnée aux conseillers ce soir, je vous serais reconnaissante, Madame la Maire, de demander à vos services de faire cet exercice d'individualisation des dépenses.

L'information que nous avons est un taux d'engagement des dépenses. Vous vous en glorifiez. Il est très élevé. Mais un tel chiffre brut ne veut pas dire grand-chose vu que ce ne sont pas les dépenses prévues qui sont réalisées. En outre, ce chiffre m'a l'air faux à moins que vous ne calculiez le taux d'engagement des dépenses par rapport aux crédits ouverts dans le budget primitif à l'exclusion du budget supplémentaire. Ce serait une ruse pour montrer un taux d'engagement élevé, mais j'arrive à des chiffres bien inférieurs.

D'autre part, vous vous réjouissez d'une gestion extrêmement économe. Vous citez l'exemple des fêtes et cérémonies. J'ai été stupéfaite de constater le taux d'engagement élevé des fêtes et cérémonies que ce soit sur la partie administration générale ou les autres parties du budget alors que nous avons eu deux mois et demi de confinement strict, puis le confinement de novembre. Nous aurions pu nous attendre à ce que le budget « fêtes et cérémonies » soit utilisé pour des subventions aux aides alimentaires par exemple. Ce n'est pas le cas. Les frais d'affranchissement me paraissent également assez extraordinaires : 145 000 €, soit à peu près 560 € par jour ouvrable. Il me semble qu'il y a ici une marge pour réaliser des économies supplémentaires.

J'ai également été surprise de voir 30 000 € de frais de nettoyage de la Maison des associations sachant qu'il y a, pour cette maison, 16 000 € de crédit pour le gardiennage. Sur la rubrique enseignement et pratiques amateurs, il y a 110 000 € de nettoyage. Pour des établissements qui a priori sont restés fermés une bonne partie de l'année, cela me paraît très élevé.

Enfin, il y a un récapitulatif dans le document budgétaire des subventions en nature accordées par la mairie. Je suis surprise que ne figurent pas celles destinées à « la Générale » qui occupe depuis plus d'un an l'ancien conservatoire du 14^e, soit des centaines de mètres carrés. Je crois me souvenir que quand vous aviez fait voter le projet de délibération, le montant de l'aide en nature était quand même de 80 000 € par an.

Indépendamment du contexte de crise sanitaire qui a beaucoup affecté les intervenants du secteur de la culture, je m'interroge sur l'activité de « la Générale » au sein du conservatoire. Son activité se situe entre l'agriculture urbaine et la culture. Elle propose également de « sous-louer » le conservatoire pour des soirées privées. Je souhaiterais que nous fassions un point assez rapide sur l'utilisation de ces locaux, sur le montant global des aides accordées à « la Générale » et leur utilisation.

M^{me} PETIT

Je vous laisserai poser une question sur « la Générale » au prochain conseil et nous y répondrons. Néanmoins, cet équipement n'est pas rattaché à l'inventaire d'arrondissement, c'est pourquoi il n'apparaît pas sur l'annexe des aides apportées aux associations. La délibération intervient entre « la Générale », la direction du logement et de l'habitat qui gère le patrimoine immobilier de la Ville et la DAC. Ce n'est donc pas rattaché au mètre carré des locaux rattachés à l'inventaire de l'arrondissement.

Nous avons des budgets d'affranchissement importants, car nous sommes le premier État civil de France. C'est un service public qui fonctionne encore beaucoup avec des échanges de courriers entre les mairies, les notaires et les habitants. Cela ne s'est pas arrêté cette année, bien au contraire.

Sur les fêtes et cérémonies, les dépenses sont très claires et bien établies. Des choses ont été maintenues au début de l'année 2020. Des dépenses ont été réalisées sur cette ligne budgétaire. Au moment des discussions budgétaires pour le budget prévisionnel de l'année prochaine, nous avons fait remarquer que les marchés de prestations, notamment de nettoyage ou de sécurisation des établissements et équipements publics, pourraient être revus. L'augmentation d'année en année est assez conséquente et grève les budgets des mairies d'arrondissement. C'est la loi des marchés publics. Nous avons porté cela à la connaissance de la Ville de Paris, car sur le nettoyage et la sécurité, je crois qu'il y a moyen de trouver d'autres formes d'assurer ces services.

Quant à savoir le coût de la mise en place d'un centre de vaccination, des protocoles de nettoyage supplémentaire dans les crèches, écoles et autres équipements publics, il y aura plus de détails lors du procès-verbal. Même si la maison des associations a ouvert sur très peu de temps, à l'ouverture, il y a eu des frais supplémentaires pour respecter les protocoles sanitaires. Nous répondrons à cela.

Dans le budget 2021 et son exécution, nous faisons apparaître plus clairement les dépenses relatives à la crise sanitaire. Pour vous donner un exemple, nous avons 0,50 € par habitant de dotation spéciale de la Ville de Paris et nous sommes sur une enveloppe d'à peu près 67 000 €. Nous en avons déjà dépensé au mois de mai 47 000 €. Ce sont des choses sur lesquelles nous nous améliorons pour représenter les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

L'intérêt d'avoir des tableaux est de savoir que les dépenses de vaccination étaient sur 2021 et beaucoup moins sur 2020, même si le 14^e est précurseur dans bien des domaines.

M^{me} PETIT

Il y a eu un centre de dépistage. Nous y répondrons très précisément. Je laisse Amine présider la séance pour le vote.

M. BOUABBAS

Je laisse Carine Petit sortir de la salle et je vais procéder au vote pour l'approbation du compte administratif pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION N°71

14 2021 09 : Approbation du Compte Administratif pour l'année 2020

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Suffrages exprimés : 28 dont 1 pouvoir Pour : 23 dont 1 pouvoir Contre : 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Abstention: 1 dont 0 pouvoir

(E Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2021 DASCO 22: Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (33 180 €), subventions d'équipement (168 015 €) et subventions pour travaux (506 831 €)

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La première délibération de la DASCO concerne une dotation pour les collèges du 14^e arrondissement. Nous avons une subvention d'équipement pour le collège Paul Bert (4060 € pour financer des ordinateurs et du mobilier), une subvention de travaux pour Saint-Exupéry (48 000 € pour la cour) et un soutien pour la dotation annuelle de fonctionnement pour financer des fournitures pour des travaux réalisés par les agents du collège pour Giacometti, Jean Moulin et Saint-Exupéry (9400 €).

Je vous remercie d'accepter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°72

 2021 DASCO 22: Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (33 180 €), subventions d'équipement (168 015 €) et subventions pour travaux (506 831 €)

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 1 pouvoir

Pour: 29 dont 1 pouvoir
Contre: 0 dont 0 pouvoir
Abstention: 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DASCO 28 : Caisses des écoles - Subvention (722 989,45 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette subvention a pour objectif de soutenir la caisse des écoles du 14^e arrondissement pour un montant de 87 860 € pour l'organisation des séjours de vacances de l'année 2020. 180 enfants avaient pu partir. Cette année, les séjours seront poursuivis. 250 enfants partiront cet été.

Je vous remercie d'accepter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°73

 2021 DASCO 28 : Caisses des écoles - Subvention (722 989,45 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DASCO 30: Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation des dotations 2020 (97 142,90 €) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

À Paris, existe depuis 1986 le Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement qui a pour objectif de mutualiser les dépenses des collèges parisiens disposant d'un service de restauration autonome. 37 collèges participent à ce fonds. L'objectif est ici de financer la dotation pour le collège Jean Moulin d'un chariot chauffe-assiettes pour un montant de 1809 €.

Je profite de cette délibération pour annoncer qu'il n'y aura plus ce type de subventions puisque nous avons la joie d'accueillir dans le giron de la caisse des écoles le collège Jean Moulin à partir de la rentrée 2021. L'année suivante, nous aurons le collège Giacometti dans le système de la caisse des écoles. C'est une bonne nouvelle pour ces collégiens.

DÉLIBÉRATION N°74

 2021 DASCO 30: Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation des dotations 2020 (97 142,90 €) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DASCO 43 : Caisse des écoles (14^e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5 374 423 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous avions voté il y a quelques mois la subvention pour la Caisse des écoles du 14^e arrondissement d'un montant de 5,3 millions d'euros. L'objectif de cette délibération est de voter un avenant ajoutant 18 167 €, car la Caisse des écoles a participé un appel à projets et va servir les enfants parisiens, qui fréquenteront l'espace nature et découverte de la porte de Boulogne pendant l'été. Il s'agit de centres de loisirs parisiens fréquentant cet espace dans le 16^e arrondissement au cœur du bois de Boulogne. De nouveaux pique-niques seront testés en termes de qualité, mais également de zéro utilisation du plastique, etc.

C'est un soutien d'un peu plus de 18 000 € et les autres Parisiens bénéficieront également de la qualité de la caisse des écoles.

DÉLIBÉRATION N°75

 2021 DASCO 43: Caisse des écoles (14^e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5 374 423 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

- 2021 DASCO 93 : Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il y a quelques semaines, nous avions voté un règlement intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public le samedi. Depuis le 23 janvier, la cour Jean Dolent était ouverte au public. Depuis samedi dernier, nous avons ouvert trois cours supplémentaires : Jacquier, 13 Ouest et Asseline. L'objectif de la délibération est donc d'amender le règlement intérieur, notamment sur la question des horaires qui seront de 10 à 19 heures.

Samedi dernier, il y avait l'intervention du « Théâtre 14 » au sein de la cour Jacquier. À partir du 29 sur le 13 Ouest, nous aurons des contes pour enfants. Il y aura des interventions de handball et de yoga sur la cour Asseline. Sur Jean Dolent, la MPAA interviendra pour un bal le 5 juin.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Nous regrettons qu'aucune réponse n'ait été apportée que ce soit ici ou au Conseil de Paris à nos sujets de préoccupation légitime en matière de propreté et de sécurité puisqu'il s'agit de lieux accueillant les enfants. Nous dénonçons aussi ces « vraies-fausses » expérimentations comme indiqué par M. Bouabbas, car nous avons voté il y a quelques semaines une expérimentation et c'est maintenant définitif sans évaluation. Ce n'est pas la meilleure des méthodes.

M. VILLANI

C'est un beau projet et le règlement intérieur est bien cadré. Je vous demande juste de confirmer verbalement certains points qui ont pu provoquer des interrogations et ainsi de rassurer les riverains ayant exprimé des inquiétudes en particulier sur le fait que tout sera mis en œuvre pour éviter les activités dangereuses, la consommation d'alcool, garantir le respect du voisinage, l'intégrité des lieux et le respect des horaires.

M. BOUABBAS

Nous avions commencé en janvier avec Jean Dolent. L'expérimentation s'étant très bien passée, nous élargissons aujourd'hui. J'invite les collègues à passer les prochains samedis. Dans chacune des cours, nous avons toujours deux gardiens vacataires toute la journée (de 10 heures à 19 heures). Il s'agit d'un effort très important, notamment budgétaire, pour la CASPE. Il s'agit souvent de gardiens travaillant dans d'autres écoles. Ils assurent l'accueil, vérifient que tout se passe bien et s'occupent du nettoyage à la fin de la journée. Pour l'instant, cela se passe très bien.

DÉLIBÉRATION N°76

 2021 DASCO 93 : Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Suffrages exprimés: 24 dont 1 pouvoir Pour: 24 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2021 DFPE 70 : Subventions (375 011 €) et avenants n°3, n°5 et n°6 avec l'association La Planète des Enfants (14^e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une subvention habituelle pour soutenir la crèche associative La Planète des Enfants pour un montant de 112 000 €.

DÉLIBÉRATION N°77

 2021 DFPE 70 : Subventions (375 011 €) et avenants n°3, n°5 et n°6 avec l'association La Planète des Enfants (14^e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 1 pouvoir

Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DFPE 123: Subventions (162 150 €), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une subvention pour soutenir la parentalité. C'est au niveau parisien. L'association « l'école des parents et des éducateurs d'Île-de-France » est très reconnue à l'échelle francilienne et intervient dans l'ensemble des arrondissements parisiens. L'objectif est de soutenir les activités de l'année 2020 accomplies en partenariat avec les structures du 14^e arrondissement. Les ateliers se passent au Moulin, l'association « Môm'Didot », l'école Simone Veil et la bibliothèque Aimé Césaire. Sept groupes (64 personnes) ont profité de ces ateliers de parentalité en 2020.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons cette délibération, mais à la lecture de l'exposé des motifs et des explications annexes, nous sommes en droit de nous demander s'il n'y aurait pas matière à nous interroger. L'intervention de ces associations paraît assez légitime et utile. Mais vu les sommes engagées (des dizaines de milliers d'euros), nous nous interrogeons sur le nombre de bénéficiaires indiqués pour chacune des actions. N'aurait-il pas moyen de rationaliser les actions de toutes ces associations afin d'en faire bénéficier un public plus large et d'avoir une meilleure efficacité de l'argent public dépensé ?

M. BOUABBAS

La subvention concernant l'école des parents est de 58 000 € en ce qui nous concerne, mais porte aussi sur des actions dans d'autres arrondissements.

En ce qui concerne le dimensionnement de l'action, pour que cela puisse marcher, il faut des petits groupes. Je vous rejoins sur l'idée qu'il faut davantage d'ateliers proposés, mais pas forcément sur des groupes plus grands.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Seriez-vous en mesure d'individualiser le montant pour le 14^e? Nous avons une quarantaine de bénéficiaires.

M. BOUABBAS

Il y en a 54.

Mme PETIT

Nous regarderons pour faire une réponse écrite afin d'avoir le montant pour le 14^e.

DÉLIBÉRATION N°78

 2021 DFPE 123: Subventions (162 150 €), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 1 pouvoir Pour : 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DFPE 181 : Subvention (150 000 €) et convention avec l'association Centre de réadaptation psychothérapique (CEREP) (9^e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 12 rue Carlos Fuentes 14^e

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une crèche que nous soutenons pour l'association CEREP avec une subvention d'un montant de 150 000 €. Cette crèche sera située au 12 rue Carlos Fuentes, dans l'ancien hôpital Broussais. Elle accueillera 25 enfants âgés de deux mois et demi à quatre ans. La moitié des places sera réservée à des enfants présentant des troubles du spectre autistique. Cette crèche a une superficie de 600 m², dont 213 dédiés aux enfants et un jardin de 38 m². Ce projet est soutenu par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et la CAF (Caisse d'Allocations familiales).

DÉLIBÉRATION N°79

 2021 DFPE 181 : Subvention (150 000 €) et convention avec l'association Centre de réadaptation psychothérapique (CEREP) (9^e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 12 rue Carlos Fuentes 14^e

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés:

Pour:

Contre:

Abstention:

Suffrages exprimés:

29 dont 1 pouvoir

4 dont 0 pouvoir

4 dont 0 pouvoir

4 dont 0 pouvoir

5 dont 0 pouvoir

6 dont 0 pouvoir

7 dont 0 pouvoir

8 dont 0 pouvoir

 2021 DASES 79: Subventions (103 000 €) à 14 associations et avenants à 3 conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteure : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Je vous présente une délibération qui concerne le handicap, l'inclusion et l'accessibilité universelle, qui s'adresse particulièrement à la culture, qui favorise le lien social et répond aux aspirations des personnes en situation de handicap. Sur le 14^e, nous avons l'association « Personimages » qui a pour objectif d'offrir la possibilité de s'exprimer dans différents domaines artistiques, de développer des ateliers de création artistique. Ces ateliers ont repris en septembre 2020 et accueillent actuellement plus de 300 participants. En janvier 2021, l'activité se poursuit dans des lieux ouverts sur la rue Vercingétorix et au CCAS Didot.

Nous avons également l'association « Ciné-ma différence » pour une subvention de 13 000 €. Cette association a pour objet de faciliter l'accès à la culture des enfants et adolescents en situation de handicap en organisant des séances de cinéma et de spectacle adaptées. En 2021, elle a eu pour objet de proposer 22 séances de cinéma, neuf spectacles vivants et elle prévoit également d'organiser une rencontre internationale permettant une approche de la musique vivante.

Nous avons également deux autres associations qui proposent des partenariats avec des structures dans le 14^e. L'association « Anqa » dont le siège est dans le 18^e arrondissement pour laquelle est proposée une subvention de 4000 € a pour objectif l'initiation à la réalisation de projets chorégraphiques. Pour le 14^e, elle travaille notamment avec le FAM Résidence du Maine pour

organiser des ateliers en plein air dans l'espoir de l'arrondissement. Enfin, l'association « le Livre de l'aveugle » a développé en 2021 un partenariat avec l'association Valentin Haüy concernant son activité sur l'audiodescription. Il s'agit de créer une audiothèque d'œuvres d'art qui pourra être mise à disposition des musées.

Je vous remercie de soutenir ces belles initiatives.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais saluer cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°80

 2021 DASES 79: Subventions (103 000 €) à 14 associations et avenants à 3 conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteure: Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir
Pour: 29 dont 1 pouvoir
Contre: 0 dont 0 pouvoir
Abstention: 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DASES 109: Subventions (16 200 €: DASES 9500 €; DAC 6700 €) à deux associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021

Rapporteure: Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

En partenariat avec des établissements médicosociaux, des ateliers préparatoires proposent une initiative à la danse contemporaine avec le FAM Résidence du Maine dans le cadre du Mois Parisien du Handicap en clôture, le week-end des 10 et 11 juillet 2021. Ces projets participent à des stratégies d'inclusion et d'accessibilité.

Je vous propose d'approuver une subvention d'un montant de 6700 €.

M. VILLANI

C'est un sujet extrêmement important sur lequel il faut toujours agir. Je soutiens donc cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°81

 2021 DASES 109: Subventions (16 200 €: DASES 9500 €; DAC 6700 €) à deux associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021

Rapporteure: Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés:

Pour:
Contre:
Abstention:

Suffrages exprimés:
29 dont 1 pouvoir
0 dont 0 pouvoir
0 dont 0 pouvoir
0 dont 0 pouvoir
0 dont 0 pouvoir

 2021 DASES 82: Subventions (5500 €) à deux associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'isolement des seniors du schéma parisien 2017-2021 « Seniors à Paris ». Il a pour objet d'accorder une subvention à l'association « Annulin Paris » qui propose une offre culturelle et de loisirs à destination des personnes âgées. Cette association a son siège dans le 12^e arrondissement. Elle a pour objet de créer, diffuser et développer des projets artistiques dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques, des arts visuels, du multimédia et de l'écriture pouvant donner lieu à des spectacles, des festivals, des représentations ou des actions de formation sous forme d'ateliers. Il est proposé une subvention annuelle de 1500 €. En 2021, le projet « senior cité » propose en continuité de 2020 de rendre accessible aux seniors une formation théâtrale de qualité et gratuite. Elle organise des cours d'initiation théâtrale gratuite à destination des seniors habitant la Cité de l'Eure (territoire de Didot/porte de Vanves du 14^e arrondissement). Elle propose 30 ateliers d'initiation au théâtre, gratuits et hebdomadaires, animés par un comédien professionnel de la troupe du Théâtre du Soleil. Ces ateliers se tiennent au sein du club senior du théâtre de l'Espace Maindron géré par l'association « Florimont ».

Merci de soutenir ce beau projet.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est un très beau projet, mais nous n'avons aucune idée du nombre de bénéficiaires des actions subventionnées. Il se répond qu'il y a un peu plus de rigueur. Je n'imagine pas que vous n'ayez pas l'idée de demander le nombre de bénéficiaires quand vous examinez des demandes de projets. Nous avons le nombre d'ateliers, mais pas le nombre de participants. Les élus ont le droit d'avoir ce type d'informations qui me semblent le degré minimal de l'information avant de s'exprimer par un vote.

Nous voterons pour. En début de mandature, j'avais dit que nous finirions par nous abstenir ou voter contre ce type de projet. Cela ne semble pas avoir beaucoup d'effet. Je sais que si nous votons contre, vous vous précipiterez vers les associations pour dire que notre groupe ne vote pas leur subvention. Mais nous sommes des élus. Nous avons des comptes à rendre aux citoyens sur l'utilisation de l'argent public. Nous ne parlons pas de la qualité des interventions, nous demandons simplement le nombre des bénéficiaires.

M^{me} PETIT

C'est une juste remarque. Il faut que nous puissions communiquer ces informations. Une des manières de vérifier cela dans la vie réelle consiste à se rendre dans le club senior de l'Espace Maindron, car leur programme est public. Je pense qu'ils seraient ravis d'accueillir tous les élus.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ne dites pas que c'est parce que nous ne sommes pas au contact du terrain et que nous n'aimons pas les associations. Nous demandons simplement des informations.

Mme PETIT

Je vous ai dit que vous auriez ces informations. J'ai simplement ajouté qu'en complément, il était possible d'aller au contact des associations.

DÉLIBÉRATION N°82

 2021 DASES 82: Subventions (5500 €) à deux associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

2021 DASES 105: Subventions (4 500 €) aux associations « Cultures Communes » (5^e) et
 « Relief » (20^e) pour leurs actions de soutien aux seniors isolés

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

Ce projet de délibération s'inscrit également dans le cadre de la lutte contre l'isolement des seniors. Il a pour objet d'accorder une subvention à l'association « Relief », œuvrant pour lutter contre la solitude subie des seniors favorisant les échanges entre les habitants d'un quartier.

Cette association a son siège social à Arcueil. Il est proposé une subvention annuelle de 1 500 €.

L'association mène divers projets dans le quartier prioritaire de la porte de Vanves. Elle a pour objet la réalisation et la production de films institutionnels et documentaires, l'appui et le conseil à la réalisation, l'éducation à l'image et la formation audiovisuelle. Elle met en valeur les actions positives et crée des liens, notamment intergénérationnels, à travers ses activités. Avec l'action « trait d'union », l'association a élaboré un film sur le quartier. Elle a l'objectif en utilisant le film de créer du lien social entre locataires, entre les anciens et ceux nouvellement arrivés, mais aussi entre les générations, de partager la mémoire du quartier et d'encourager à mieux vivre ensemble.

Trait d'union 2021 a pour objectif de réaliser un film avec les habitants, valorisant la vie et les savoir-faire des personnes âgées et des personnes isolées ou des mères de famille monoparentale du quartier. La crise sanitaire a permis la collecte du contenu. En 2021, l'association va monter et réaliser le film et projette l'organisation de son visionnage auprès des habitants en 2022.

Merci de vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°83

2021 DASES 105: Subventions (4500 €) aux associations « Cultures Communes » (5^e) et « Relief » (20^e) pour leurs actions de soutien aux seniors isolés

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés:

Pour:

Contre:

Abstention:

Suffrages exprimés:

29 dont 1 pouvoir

0 dont 0 pouvoir

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote:

29 dont 1 pouvoir

dont 0 pouvoir

 2021 DASES 29: Subventions (Montant total de 340 500 €) à cinq associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et des familles démunies

Rapporteure : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

Par cette délibération, je vous propose de poursuivre le soutien apporté aux associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des personnes et des familles en situation de précarité. J'en profite pour les remercier une nouvelle fois pour leur travail exceptionnel et leur engagement quotidien auprès des plus démunis.

Pour le 14^e, l'association concernée est « Paris Tout P'tits ». Il est proposé la reconduction de la subvention de 100 000 € alloués en 2020. Ils interviennent dans le 18^e du lundi au vendredi et dans le 14^e au sein du centre social Didot le vendredi. L'association fournit des colis pour satisfaire les besoins alimentaires et d'hygiène des enfants en bas âge de familles très démunies adressées à l'association par les services sociaux. Ces distributions correspondent donc à des besoins très importants des familles sur des produits chers.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il est complètement contre intuitif de constater que ce projet de délibération pour des subventions pour l'aide alimentaire soit une subvention reconduite cette année alors que nous savons que la précarité et la pauvreté ont explosé. Il est très étonnant qu'il n'y ait pas de majoration de subventions pour cette année.

Mme CABOT

Je n'ai pas de réponse. Là, il s'agit des reconductions. Il me semble qu'il y a eu des budgets supplémentaires, mais ils doivent être portés sur d'autres délibérations. Il faudra que je vérifie. Si cela vous convient, je ferai une réponse par écrit. En effet, vous avez raison : les besoins et les distributions ont augmenté.

DÉLIBÉRATION N°84

 2021 DASES 29 : Subventions (Montant total de 340 500 €) à cinq associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et des familles démunies

Rapporteure : Mme Julie CABOT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DASES 31 : Subventions (490 000 €) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Rapporteure : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

L'inclusion numérique est aujourd'hui un enjeu social et politique majeur. Celles et ceux qui sont éloignés du numérique rencontrent d'importantes difficultés que ce soit pour réaliser leurs formalités administratives, accéder au service public... On estime à 13 millions le nombre de Françaises et de Français qui se déclarent éloignés du numérique (28 % de la population). Cet éloignement peut

procéder de la difficulté à accéder à l'équipement nécessaire, mais également du manque de connaissance des outils numériques.

Afin de permettre à tous les Parisiens et les Parisiennes d'avoir accès à ces outils et d'être en capacité de les utiliser de manière autonome, la Ville de Paris a élaboré dès 2016 une stratégie pour l'inclusion numérique en partenariat avec la CAF, pôle emploi, la CPAM et la mission locale. De nombreuses actions ont été menées dans ce cadre. Il est nécessaire aujourd'hui de les renforcer. En effet, la crise sanitaire a rendu plus prégnantes ces inégalités d'accès au numérique : télétravail, école à la maison, téléconsultation, démarches exclusivement en ligne. Comment faire sans outils ou si l'on rencontre des difficultés dans leur utilisation ? En mai 2021, la Ville de Paris et ses partenaires ont donc engagé un travail de renouvellement de la stratégie parisienne d'inclusion numérique qui sera retravaillée avec l'ensemble des parties prenantes au second semestre.

La délibération que je propose a pour objet de soutenir 28 associations parisiennes pour des actions d'inclusion numérique menées en 2021, dont cinq sur notre territoire.

Il y a tout d'abord le « LOREM » pour son accompagnement et son aide à tous les Parisiens et Parisiennes exclus du numérique, notamment les demandeurs d'emploi et les seniors ayant des difficultés d'accès aux services administratifs dématérialisés. Cet accompagnement prend par exemple la forme de cycles de formation et de mise à disposition en libre accès à un service informatique et à Internet. Il est proposé de leur accorder une subvention de 40 000 €.

Le « PIMMS Paris » développe des actions visant à accompagner et à aider les habitants dans la réalisation de leurs démarches administratives, à les informer sur les services et dispositifs publics, sur leurs droits et à leur permettre d'en bénéficier. Il est proposé de leur accorder une subvention de 32 000 €.

Il y a ensuite l'association « Florimont » pour son action « tous connectés » qui existe depuis 2014 et a pour objectif de contribuer à réduire la fracture numérique en accompagnant les personnes dans les formalités en ligne et viser l'autonomie dans les démarches, favoriser l'insertion sociale et fournir un accès à Internet. Ce service est gratuit et ouvert à tous. Il comprend des formations individuelles et collectives, des permanences sur rendez-vous et le service d'écrivains publics. Il est proposé de leur accorder une subvention de 25 000 €.

L'association « les jardins numériques » avec son action d'éthique afin d'accéder à la citoyenneté vise à favoriser le lien social et les rencontres à travers un réseau d'aidants et d'apprenants numériques. Elle dirige son action de médiation numérique en particulier vers les personnes les plus éloignées de ce type d'action (des personnes très isolées, à mobilité réduite ou en situation de handicap). Elle propose même un suivi à domicile si nécessaire. Il est proposé de leur accorder une subvention de 12 000 €.

L'association « le Moulin » avec son action « à l'heure du numérique » a pour objectif de favoriser la pratique et l'autonomie numérique des publics éloignés avec une attention particulière portée aux familles du quartier par des ateliers informatiques, des stages thématiques, des permanences numériques. Il est proposé de leur accorder une subvention de 9000 €.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il s'agit également d'un projet de délibération sur une thématique cruciale pour beaucoup de Parisiens. L'information donnée aux conseillers alors qu'il s'agit de sommes importantes ne permet absolument pas de se rendre compte de l'ampleur des actions.

Pour les associations concernées, nous avons de l'information financière. Nous voyons que certaines associations accusent un déficit important pour l'année passée. Il serait donc utile de connaître l'origine de ce déficit.

Le « LOREM » fait à la fois des formations pour l'utilisation des drones et un espace public numérique. Nous leur donnons 40 000 €. Ce n'est pas négligeable. Avec cette somme, on peut faire beaucoup de cours d'inclusion numérique et on peut aussi acheter beaucoup de drones. J'aimerais bien avoir un tableau avec le nombre de bénéficiaires potentiels. Il faut encourager à être plus exigeant pour les autres membres et aussi pour les citoyens qui nous font confiance pour bien utiliser l'argent public à des fins qui améliorent la vie des habitants.

Nous ne demandons pas 300 pages d'informations, mais simplement l'information nécessaire.

Mme CABOT

C'est noté. Nous allons essayer d'obtenir ces informations et de vous les transmettre ainsi qu'au reste du conseil par écrit.

DÉLIBÉRATION N°85

 2021 DASES 31 : Subventions (490 000 €) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Rapporteure : Mme Julie CABOT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Suffrages exprimés: 24 dont 1 pouvoir Pour: 24 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2021 DDCT 27 : Subvention (126 000 €) à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français

Rapporteur: M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il est proposé de soutenir l'association « Carrefour 14 » qui gère le centre social Didot Broussais, notamment dans la mise en place d'une coordination concernant les ateliers de sociolinguistique d'apprentissage du français. L'association fait un travail remarquable dans cette organisation. Elle organise deux rentrées pour ces ateliers, une en septembre et une en janvier, en partenariat avec un très grand nombre d'acteurs locaux. Il est proposé de leur accorder une subvention de 1500 €.

L'association « RADYA » s'occupe du même sujet. Hébergée chez Môm'Didot, elle permet la réalisation d'ateliers de sociolinguistique pour l'apprentissage du français avec une visée d'aide pour les familles, notamment les familles de migrants, dans l'accompagnement de leurs enfants en bas âge et tout ce qui est santé et nutrition. La subvention pour RADYA est de 2500 €.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pourriez-vous nous expliquer la fiche de présentation sur l'action à soutenir? Il est indiqué « l'apprentissage du français dans des ateliers de sociolinguistique (ASL) visant la parentalité santé nutrition des jeunes enfants » et que les ASL permettent d'apprendre le français selon une méthodologie actionnelle et opérationnelle (objectifs linguistiques ancrés dans la vie pratique

M. GHANEM

Les ateliers se déroulent au sein de l'association Môm'Didot. Il y a plusieurs sujets. Il y a un aspect lié au numérique (favoriser l'apprentissage du numérique pour ces publics). Des outils sont développés pour permettre l'apprentissage du français à distance, la situation sanitaire ayant entraîné un besoin de continuité de formation à distance. Pour tout ce qui concerne le côté santé et nutrition, les actions se font à travers les interventions de professionnels. Par exemple, l'atelier santé ville intervient parfois pendant ces formations pour aider ces publics à avoir de nouvelles connaissances sur ces sujets.

DÉLIBÉRATION N°86

 2021 DDCT 27: Subvention (126 000 €) à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français

Rapporteur: M. Zoubir GHANEM

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DDCT 31: Subventions de fonctionnement à 10 associations dans les quartiers populaires pour le partage des Fonds de Participation des habitants

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération concerne le Fonds de Participation des habitants. Une subvention de 6000 € est proposée au Centre social Maurice Noguès, à l'association « Léo Lagrange ». En fait, « Léo Lagrange » porte le Fonds de Participation des habitants qui est un système permettant aux habitants de solliciter le centre social pour des projets d'intérêt général vraiment localisés dans le secteur du Quartier Politique de la Ville. Plusieurs actions ont été menées l'an passé. Il y a eu le décès d'un jeune garçon de 19 ans de l'arrondissement du nom d'Abdoulkarim. Ses amis et ses proches ont voulu organiser un hommage durant l'été. Ainsi, ils ont organisé un tournoi en sa mémoire. Cela a été un moment très fort pour l'arrondissement et le quartier. Je signale d'ailleurs que ce samedi à 14 heures, il y aura une marche blanche en sa mémoire.

DÉLIBÉRATION N°87

 2021 DDCT 31: Subventions de fonctionnement à 10 associations dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des habitants

Rapporteur: M. Zoubir GHANEM

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DDCT 32 : Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 26 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers populaires

Rapporteur: M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il s'agit de subventions proposées à trois associations de l'arrondissement : le Centre social Maurice Noguès, l'association « le Moulin » et la régie de quartier Flora Tristan. L'idée est de soutenir des collectifs en vue d'utiliser au mieux l'espace public afin de l'animer dans les meilleures conditions. Durant la période de déconfinement de l'année dernière, cela a été très important.

Le Centre social Maurice Noguès a pu animer la place Marthe Simard en face du centre, ce qui a été très apprécié par les habitants.

La régie de quartier Flora Tristan anime notamment le Collectif Paradol qui a redonné vie à la rue Paradol.

Malheureusement, l'association « le Moulin » n'a pas pu organiser l'année dernière son habituelle fête du quartier Plaisance Pernety, mais l'avait animée en 2019 (et ce sont des reconductions).

Ces actions sont très positives et valorisantes pour les guartiers en guestion.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je comprends bien qu'il y ait des subventions pour animer les quartiers qui en ont besoin, mais je comprends moins pourquoi il faut donner 4000 € à « Léo Lagrange » pour des ateliers de réflexion pour l'aménagement d'espaces publics. Pourquoi faut-il 4000 € pour réfléchir ensemble ?

M. GHANEM

Il ne s'agit pas simplement de réfléchir ensemble, mais de mener ensemble des actions sur le terrain. Ils ont occupé l'espace de la place pendant l'été. Le titre de l'action était « Noguès est dans la place ». Un certain nombre de partenaires ont participé à l'animation de la place.

M. VILLANI

Je souhaite vivement féliciter ces trois associations méritantes avec un mot particulier en soutien à la régie de quartier Flora Tristan en matière de lien social et d'insertion pour ses actions exemplaires comme la vente de paniers de fruits et légumes proposés aux habitants du quartier.

Je serais intéressé d'en savoir plus sur les activités de la régie qui ont pu se réaliser et celles qui ont été rendues impossibles. Je pense au café culturel de la régie, générateur de lien social, qui a dû fermer du fait des obligations sanitaires. Pourquoi n'a-t-il pas été proposé de vente à emporter pour les habitants?

M. GHANEM

Merci pour votre intervention.

Concernant le café Paradol, j'en avais discuté avec le directeur de la régie de quartier. Il était compliqué pour eux alors qu'ils démarraient leur activité de commencer avec uniquement de la vente à emporter. En outre, s'ils ouvraient la vente à emporter, il fallait que ce soit rentable pour eux. Il était difficile d'après leurs prévisions de garantir un équilibre budgétaire. Ils n'allaient pas se mettre en difficulté uniquement pour la vente à emporter. Par contre, le café Paradol va bientôt rouvrir et nous invitons tous les habitants à s'y rendre.

DÉLIBÉRATION N°88

 2021 DDCT 32 : Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 26 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers populaires

Rapporteur: M. Zoubir GHANEM

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

Mme PETIT

Avant de passer à la délibération suivante, je retire de l'ordre du jour les délibérations DJS 95 et DJS 98, car elles ne sont pas finalisées. Elles passeront donc soit au Conseil de Paris soit au prochain Conseil d'arrondissement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous profitons de l'occasion pour dire que tout ce qui a été annulé du fait de la crise sanitaire devrait faire l'objet de remboursements plutôt que des avoirs. C'est quelque chose que nous avons porté au Conseil de Paris concernant les conservatoires, mais de notre point de vue, cela vaut aussi pour les centres d'animation. Nous en reparlerons le moment venu.

 2021 DJS 14: Subvention (265 850 €) à quinze associations sportives (dont huit conventions pluriannuelles d'objectifs) (14^e)

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

Mme GHAIDI

Il s'agit de l'attribution de subvention d'un montant total de 265 850 € à quinze associations locales, dont huit conventions pluriannuelles d'objectifs. Je vous demanderai de soutenir ces associations sportives.

M. DE FARAMOND

Dans cette période de déconfinement et de reprise progressive d'un certain nombre d'activités associatives, au nom des élus Génération.s, je voulais témoigner de tout notre soutien aux associations sportives et plus globalement à l'ensemble des acteurs associatifs de notre arrondissement. Ces associations sportives ont subi la crise de plein fouet. Pendant cette période, la Mairie de Paris et la mairie d'arrondissement leur ont apporté un soutien important. L'impossibilité pour elles de réaliser leurs activités a entraîné, pour un certain nombre d'entre elles, une perte d'adhésion et donc de ressources avec des répercussions sur plusieurs exercices.

Je souhaitais rappeler l'importance de soutenir, particulièrement en cette période charnière de reprise, ces associations. Si l'engagement de la Ville de Paris pour répondre à cette crise exceptionnelle a été extrêmement important, cela ne saurait justifier un montant moindre de subventions sur le moyen et long terme. Cette crise peut avoir des conséquences profondes. Nous pouvons compter sur un dialogue constant et nourri entre la Ville et les mairies d'arrondissement pour faire les bons choix afin d'y faire face au mieux tout en gardant en tête l'importance du tissu associatif dans la vie de l'arrondissement.

Mme PETIT

Le dimanche 27 juin, sur le 14^e, les habitants et les clubs sportifs se sont mobilisés pour faire un vrai rendez-vous de reprise du sport avec un accent sur la santé.

DÉLIBÉRATION N°89

 2021 DJS 14: Subvention (265 850 €) à quinze associations sportives (dont huit conventions pluriannuelles d'objectifs) (14^e)

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DJS 21: Subventions (34 300 €) à 24 associations et signature de quatre avenants proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

M^{me} GHAIDI

Il s'agit d'une subvention de 34 300 € et la signature de quatre avenants proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville. C'est une subvention annuelle de fonctionnement pour 24 associations sportives, dont les activités répondent aux objectifs de l'appel à projets politique de ville. Les objectifs sont multiples : la lutte contre les inégalités, le développement de la prévention, la promotion de l'éducation à la santé, le développement économique, la promotion de l'égalité femmes/hommes. Quatre associations du 14^e répondent à ces objectifs. Je vous demande de soutenir ces associations.

DÉLIBÉRATION N°90

 2021 DJS 21: Subventions (34 300 €) à 24 associations et signature de quatre avenants proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DPSP 1 : Subventions (308 648 €) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021

Rapporteur: M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Il s'agit d'une délibération sur des subventions qui se donnent tous les ans bien que les associations changent (les associations deviennent des sociétés coopératives d'intérêt collectif). C'est dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021.

Nous votons une première délibération avant l'été. Au mois d'octobre, nous voterons comme tous les ans une deuxième délibération qui concerne le dispositif dans son ensemble. Ce dispositif permet d'occuper les enfants en dehors des périodes scolaires et surtout pendant les deux mois d'été avec les associations du 14^e. L'association « Florimont » va organiser des ateliers sur les jeux vidéo. Le « Basket Paris 14 » réalisera plusieurs moments d'initiation au basket couplé avec des jeux et des concours. La Croix-Rouge française organisera des actions au cours de l'été d'accès à la culture et à la citoyenneté.

D'autres subventions sont également proposées à des associations qui ont leur siège sur l'arrondissement, mais qui rayonnent sur toute la Ville de Paris.

Cette action se fait dans le cadre de la prévention avec différentes offres proposées pendant tout l'été. Il s'agit d'une opération récurrente. Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

M. VILLANI

Ce dispositif Ville Vie Vacances relève d'un excellent principe et vient combler de vrais besoins. Je me demande si le dispositif aura assez d'ampleur, surtout dans le contexte compliqué que nous vivons. Y aura-t-il suffisamment d'activités et suffisamment participants ? Combien de jeunes sont

déjà inscrits ? Comment les familles sont-elles informées ? Je pense notamment au public politique de la ville.

M. ANTONELLI

Vos questions sont très pertinentes. Le projet n'est pas encore finalisé bien qu'il soit extrêmement avancé. J'attendais cette question pour vous proposer de faire un point avant l'été, au prochain conseil d'arrondissement. Nous ferons évidemment un bilan au mois d'octobre. L'an dernier, nous avons eu beaucoup plus d'activités que d'habitude, car beaucoup d'enfants sont restés à Paris alors qu'ils quittaient habituellement la capitale. Depuis le mois de janvier, avec la Maire et d'autres adjoints, nous mettons au point un agenda qui devrait permettre à beaucoup d'enfants du 14^e de s'occuper cet été.

DÉLIBÉRATION N°91

 2021 DPSP 1 : Subventions (308 648 €) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021

Rapporteur: M. Didier ANTONELLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

2021 DAC 15 : Subvention (537 000 €) et avenant à convention avec l'association Théâtre
 Paris 14

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Cette délibération concerne Théâtre 14 dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création et de diffusion artistique.

Le Théâtre 14 a rouvert ses portes fin janvier 2020 à la suite d'importants travaux avec une nouvelle équipe très dynamique et volontaire pour s'inscrire sur une nouvelle programmation dans le quartier. L'équipe a malheureusement dû refermer les portes du théâtre quelques mois après les avoir ouvertes du fait de la crise sanitaire.

Face à la situation, l'équipe s'est organisée pour accueillir les équipes artistiques dans leurs murs ou en partenariat sur des résidences, pour permettre des répétitions professionnelles et organiser des représentations professionnelles afin d'assurer visibilité aux spectacles malgré la situation et dans le respect strict des protocoles sanitaires. Ils ont travaillé à maintenir les interventions en milieu scolaire ou en direction des publics isolés particulièrement fragiles, en particulier dans la situation actuelle.

Il n'y a pas que les programmations qui ont dû être revues très régulièrement avec des reports et des annulations. En effet, les équipes ont ajusté les budgets au fur et à mesure. La Ville a également travaillé à un ajustement des subventions pour tenir compte des activités en partie maintenues ou des activités fermées ou réduites. Il a été demandé à toutes les directions de la Ville de contribuer à cet effort collectif. Cet effort est réfléchi par rapport à chaque structure, ses possibilités et son budget. Il est exceptionnel et lié à la situation actuelle.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose d'accorder le solde de cette subvention au Théâtre 14 pour l'année 2020 à hauteur de 249 740 €, ce qui portera le soutien et le financement de la Ville à 537 000 € pour l'année 2020.

M. VILLANI

Un budget n'est jamais simple, mais là, il est particulièrement compliqué. Le sujet nous tient à cœur. Il est très important. Il est au cœur de l'identité du 14^e. Il est normal de soutenir. Mais au vu du montant assez considérable, nous serions en droit d'attendre un peu plus de précisions sur l'ensemble du dossier. Je voterai pour cette délibération, mais je tenais à exprimer cette réserve.

M. ANTONELLI

Nous sommes très heureux de soutenir le théâtre de notre arrondissement magnifiquement repris par la jeune équipe que nous connaissons tous. En supplément, je voudrais dire à M. Villani que je suis allé chercher des places pour le Théâtre 14 et le premier spectacle est complet.

M. VILLANI

C'est une très bonne nouvelle.

M^{me} TONOLLI

Comme l'a dit Didier Antonelli, le plus fort soutien que nous pouvons apporter à l'ensemble de nos établissements culturels et associations est de retourner les voir et de faire partie du public dès que possible.

Concernant la subvention, des ajustements ont été nécessaires de façon fréquente. Chacun a la volonté de faire au mieux. Nous suivons l'équipe et les subventions apportées au Théâtre 14 de très près, tout comme la présidente de l'association, Marisol Touraine.

Mme PETIT

Je précise que, comme je suis membre du conseil d'administration ainsi que Pierre Rabadan, nous ne prendrons pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N°92

 2021 DAC 15 : Subvention (537 000 €) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Suffrages exprimés: 27 dont 1 pouvoir Pour: 27 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 2 dont 0 pouvoir

(C Petit, P Rabadan)

 2021 DAC 26 : Subvention (220 000 €) à l'association Cité-Théâtre et avenant à la convention annuelle financière (14^e)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Je vous propose de soutenir la subvention pour le théâtre de la Cité internationale. Comme les autres théâtres, il a dû faire face à deux saisons très fortement perturbées (mouvements sociaux et crise sanitaire). L'équipe a fait du mieux possible pour maintenir toutes les activités qui pouvaient être maintenues dans le cadre professionnel et le respect du protocole sanitaire. Si je devais souligner la souplesse et l'inventivité dont a fait preuve l'équipe du théâtre de la Cité U, je rappellerais l'énergie qu'ils ont déployée pour maintenir toutes les actions culturelles en direction des publics très fragiles. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts sur ce sujet.

Concernant le budget, le sujet est le même que pour le Théâtre 14, le théâtre de la Cité U a ajusté son budget au plus juste possible ces derniers mois. La Ville de Paris a regardé et adapté la subvention au plus juste en fonction de la situation.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir la subvention proposée pour le théâtre de la Cité U qui s'élève à 105 000 €, ce qui portera sur l'année 2021 l'ensemble de la subvention à 220 000 €. Je précise que cette subvention ne constitue qu'une partie des soutiens financiers dont bénéficie le théâtre de la Cité U qui est aussi très largement soutenu par l'État et par la Cité universitaire.

M. ANTONELLI

Nous sommes également heureux de soutenir ce théâtre malgré toutes les difficultés. Ces aides doivent faire taire ceux qui accusent la Ville de Paris de ne pas soutenir le théâtre dans ces périodes extrêmement difficiles.

DÉLIBÉRATION N°93

 2021 DAC 26 : Subvention (220 000 €) à l'association Cité-Théâtre et avenant à la convention annuelle financière (14^e)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DAC 558 : Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Cette subvention vise à soutenir nos salles de cinéma indépendantes dont nous avons hâte de profiter à nouveau. Concernant le 14^e, il s'agit de soutenir les salles de l'Entrepôt à hauteur de 25 000 €, les Sept Parnassiens à hauteur de 15 000 € et les salles du cinéma Chaplin à hauteur de 30 000 €.

M. ANTONELLI

Nous ne pouvons que nous féliciter de soutenir le cinéma indépendant. Je rappelle que la douzaine de salles dans le 14^e donne un maillage extrêmement fort du cinéma d'art et essai dans notre arrondissement (presque une salle pour 10 000 habitants). C'est extrêmement rare. Il faut faire en sorte que cela perdure et continue dans cette période extrêmement compliquée pour le cinéma. Je pense notamment à l'Entrepôt qui vient d'être repris et connaît des difficultés.

En plus du soutien de la mairie, je rappelle le soutien qui consiste à aller de nouveau voir des films au cinéma, ce qui est quand même beaucoup mieux que chez soi à la télévision.

DÉLIBÉRATION N°94

 2021 DAC 558 : Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 1 pouvoir Pour : 29 dont 1 pouvoir

Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

- 2021 DAJ 4: Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Angela Ferreira - crèche collective 130 rue de l'Ouest 75014 Paris
- 2021 DAJ 5 : Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Angela Ferreira - école maternelle Maurice Rouvier 2 rue Maurice (14^e)
- 2021 DAJ 6 : Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Cécile Jaillard
- 2021 DAJ 7: Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Tina Gardinier 2021
- 2021 DAJ 8 : Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur une œuvre artistique réalisée par M. Frédéric Calmets

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

M^{me} PETIT

Mélody va rapporter de façon groupée les délibérations DAJ 4, 5, 6, 7 et 8 et nous voterons ensuite.

M^{me} TONOLLI

Il s'agit de plusieurs subventions qui concernent toutes des cessions de droits d'auteur conclues à titre gratuit par différents artistes intervenus dans l'arrondissement pour des fresques.

Cécile Jaillard est intervenue avec une très belle fresque à la crèche rue Bardinet, Tina Gardinier, à la crèche collective 156, rue Raymond Losserand, Frédéric Calmets, au 84 rue Didot, et Angela Ferreira qui est intervenue à la crèche collective 130 rue de l'Ouest et à l'école maternelle Maurice Rouvier.

DÉLIBÉRATION N°95

 2021 DAJ 4: Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Angela Ferreira - crèche collective 130 rue de l'Ouest 75014 Paris

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N°96

 2021 DAJ 5: Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Angela Ferreira - école maternelle Maurice Rouvier 2 rue Maurice (14^e)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir

Pour: 29 dont 1 pouvoir
Contre: 0 dont 0 pouvoir
Abstention: 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N°97

 2021 DAJ 6: Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Cécile Jaillard

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N°98

 2021 DAJ 7: Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Tina Gardinier

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N°99

 2021 DAJ 8 : Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur une œuvre artistique réalisée par M. Frédéric Calmets

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir Pour: 29 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DLH 78: Location de l'immeuble 4/6, rue Raymond Losserand (14^e) à l'Habitation Confortable Avenant au bail emphytéotique

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Pour cette délibération, je vais vous faire remonter dans le temps de quelques décennies, car elle concerne l'aménagement de la ZAC Guilleminot-Vercingétorix dans les années 80 avec la création du foyer pour handicapés à la fois rue Lebouis et rue Raymond Losserand. Cette opération était en deux temps : la réhabilitation d'un côté et la création du deuxième côté. En 2016, à l'occasion du transfert du patrimoine entre Paris Habitat et sa filiale Habitation confortable, les conditions de transfert du foyer auraient dû faire l'objet d'une délibération au Conseil de Paris. Cela n'a pas été le cas.

L'objet de cette délibération est donc la validation de ce transfert et la régularisation de cette situation assez ancienne. Le service des domaines a été interrogé et a validé le maintien des conditions financières de ce bail. Je vous propose donc d'autoriser la Maire de Paris à conclure un avenant au bail emphytéotique de 1988 pour ce foyer.

DÉLIBÉRATION N°100

 2021 DLH 78: Location de l'immeuble 4/6, rue Raymond Losserand (14^e) à l'Habitation Confortable Avenant au bail emphytéotique

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Suffrages exprimés : 29 dont 1 pouvoir Pour : 24 dont 1 pouvoir Contre : 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2021 DLH 82 : Garantie d'emprunt visant le financement d'un programme de rénovation de la RIVP

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit de la garantie d'emprunt visant le financement d'un programme de rénovation de la RIVP située au 19 rue des Plantes. Les travaux envisagés sont terminés et le bailleur souhaite souscrire des prêts permettant de clôturer le plan de financement. Il s'agit de deux prêts pour un montant total de 1 966 000 €.

Je vous propose d'en délibérer et de valider cette garantie d'emprunt de la part de la Ville.

DÉLIBÉRATION N°101

 2021 DLH 82 : Garantie d'emprunt visant le financement d'un programme de rénovation de la RIVP

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Suffrages exprimés : 29 dont 1 pouvoir Pour : 24 dont 1 pouvoir Contre : 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir 2021 DLH 90 : Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social par Paris Habitat

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cette dernière délibération porte sur la réitération des garanties d'emprunt dans les conditions de prêt qui ont changé. Cela concerne Paris Habitat pour des emprunts PLUS pour 10 logements et PLS pour six logements pour un montant total d'un peu plus de 500 000 €. Cela concerne le groupe immobilier Brune dans le 14^e.

DÉLIBÉRATION N°102

 2021 DLH 90 : Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social par Paris Habitat

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 1 pouvoir -Pour : 24 dont 1 pouvoir -Contre : 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Abstentions: 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0

VŒU

V14 2021 23 : Vœu déposé par le Conseil Local du Handicap relatif à la Commission pour l'accessibilité

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Nous passons à la deuxième partie de notre Conseil. Je passe la parole à Catherine Chevalier qui va présenter le vœu du Conseil Local du Handicap du 14^e arrondissement.

Mme CHEVALIER

Je prends la parole pour un vœu déposé par le CLH. Si nous n'étions pas en période restrictive, il l'aurait présenté.

Ce vœu revient sur les commissions communales d'accessibilité qui ont été créées en février 2005. Il s'agit d'une obligation de la commune.

On considère qu'il revient au CCA de Paris d'établir des statistiques afin de suivre l'évolution des ERP. Elle ne s'est réunie que trois fois en 11 ans et n'a pas transmis de rapport incluant les informations requises au Conseil de Paris.

Au dernier Conseil de Paris, en février 2021, un vœu a été présenté par Geneviève Lardy qui a quitté ce conseil et a été adopté à l'unanimité. Il tendait à relancer le fonctionnement du CCA afin que celui-ci remplisse ses obligations légales, c'est-à-dire soutenir l'action des Conseils locaux du handicap dans chaque arrondissement par des moyens humains et budgétaires et permettre aux représentants des CLH de siéger dans ces CCA afin de faire remonter ces informations pour mieux

répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap sur le territoire de la commune.

La création d'une commission pour l'accessibilité dans le 14^e arrondissement pourrait se faire par arrêté municipal par exemple, par simple démembrement de la commission communale, et non pas par création d'une nouvelle commission non prévue par la loi, avec les mêmes compétences au niveau local. Ce serait un premier jalon et l'occasion de recueillir les bonnes pratiques dans ce domaine, afin que cette expérimentation puisse être généralisée, ensuite, dans tous les arrondissements.

C'est pourquoi le Conseil Local du Handicap émet le vœu que soit créée, dans l'arrondissement du 14^e, une commission pour l'accessibilité pourvue des mêmes compétences sur un plan local que la CCA et que lui soient attribués, pour remplir ses obligations, les moyens humains et budgétaires nécessaires.

Le Conseil Local du Handicap demande que ce soit une expérimentation figurant dans la constitution.

Le CLH rappelle à Madame la Maire qu'elle avait proposé lors du Conseil de Paris de 2015 que le 14^e arrondissement soit un observatoire pilote pour un nouveau dispositif budgétaire et que cette proposition avait été largement adoptée. Compte tenu de ce qui précède, le 14^e qui a été un des premiers à se doter en 2015 d'un comité local du handicap s'honorerait d'être pilote pour mener une expérimentation d'une commission pour l'accessibilité adaptée à son périmètre. Cette commission d'arrondissement pour l'accessibilité, dans l'intitulé exact reste à définir, serait munie des mêmes compétences que la CCA et des moyens nécessaires. Une tâche importante serait le recensement de l'accessibilité dans le cadre du bâti, de la voirie, des transports ainsi que l'offre de logements accessibles.

Je me suis permise d'être leur porte-parole. Je défends ce vœu, car je trouve que c'est un beau travail d'engagement et que ce fonctionnement pourrait ensuite être étendu aux autres arrondissements.

M. DURAND

Nous soutenons ce vœu. La CCA parisienne avec ses 170 membres a une lourdeur administrative qui fait qu'elle est assez peu efficiente et n'a pas forcément la connaissance du terrain et des associations de terrain pour mener à bien sa mission sur l'accessibilité des logements, de la voirie ou des équipements publics. Comme l'a rappelé Catherine, le 14^e arrondissement a également été pilote lors de la création des CLH puisque nous sommes un des premiers arrondissements à en avoir créé un. Nous nous honorions à expérimenter et à être pilotes dans le cadre d'une création d'une CCA d'arrondissement qui permettra de travailler sur ces questions d'accessibilité au niveau local et de produire un rapport devant le conseil d'arrondissement en lien avec le CLH afin d'améliorer les conditions d'accessibilité dans l'arrondissement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Chaque fois que je vois un vœu du CLH, je me réjouis que vous ayez accepté ma proposition que le CLH, comme les conseils de quartiers, puisse déposer des vœux en conseil d'arrondissement. Plus que la volonté délibérée de discriminer des personnes en situation de handicap, l'ignorance et le fait que la question du handicap ne soit pas abordée dans le débat public et pas suffisamment au sein des conseils d'arrondissement et des conseils de Paris en faisant entendre la voix des personnes ellesmêmes et leurs revendications légitimes sont le moteur de l'inaction des pouvoirs publics à destination des personnes handicapées.

Je pense particulièrement à Paris où non seulement on n'applique pas la loi de 2005, voulue par le Président Chirac, en matière d'accessibilité, mais on ne l'applique pas non plus en ne réunissant pas la commission communale d'accessibilité. Guillaume Durand a dit qu'ils étaient loin du terrain. Ils le sont d'autant plus qu'on ne les réunit pas. On m'a dit que la CCA parisienne, donc présidée par la Maire de Paris, ne s'était pas réunie depuis cinq ou six ans. Je serais vraiment désireuse de connaître les dates de réunion de la CCA parisienne.

La première exigence, qui est légale, est de réunir cette commission communale d'accessibilité, car il y a des questions qui doivent être examinées au niveau parisien, ne serait-ce que pour bien évaluer le degré d'application ou de non-application des dispositions de la loi de 2005.

Par ailleurs, nous sommes évidemment favorables à la création d'une commission d'accessibilité au niveau des arrondissements. Il n'y a même pas besoin de se raccrocher à la constitution pour cela. Il y a évidemment des questions parisiennes et il y a des questions qui peuvent sembler des détails pour des administrations parisiennes ou des élus du Conseil de Paris qui empoisonnent la vie quotidienne de personnes handicapées. Nous soutenons donc de tout cœur ce vœu du CLH.

M. VILLANI

En général, chaque demande de nouvelle création de structure doit être regardée avec attention ou méfiance. En l'occurrence, elle est pleinement justifiée. Le plaidoyer a été extrêmement convaincant. À une époque, le débat a été sur les grandes lois concernant le handicap comme celle de 2005. Aujourd'hui, le débat est beaucoup sur la mise en œuvre effective sur le terrain des règles. Le regard doit être porté sur le terrain. Il est légitime et certainement plus efficace de le porter par une commission au niveau des arrondissements plutôt que par l'ensemble de la CCA au niveau parisien qui, comme l'a rappelé Guillaume Durand, est lourde et a fatalement un regard abstrait.

Je soutiendrai donc de tout cœur ce vœu.

M^{me} PETIT

Je remercie Catherine tout d'abord de rappeler les fondements de ce vœu. En 2015, nous avions tenu à créer et à donner ce cadre de dialogue continu en mettant en place le CLH du 14^e arrondissement. Nous étions le premier arrondissement à faire cela. Une conférence et une intervention sont prévues par la Maire de Paris et son adjoint début juin sur l'accessibilité universelle qui donneront les objectifs de cette mandature. Si notre Conseil vote ce vœu à l'unanimité, nous pourrons transmettre cette contribution.

M^{me} CHEVALIER

Pour répondre à l'interrogation de Mme Carrère-Gée, je voulais préciser que la CCA s'est réunie pour la dernière fois en 2019. Sur les 176 participants choisis, seule une trentaine était présente.

DÉLIBÉRATION N°103

V14 2021 23 : Vœu déposé par le Conseil Local du Handicap relatif à la Commission pour l'accessibilité

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Article unique: Le vœu est adopté à l'unanimité.
Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir
Pour: 29 dont 1 pouvoir
Contre: 0 dont 0 pouvoir
Abstention: 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

QUESTIONS

Q14 2021 11 - Question déposée par M. Éric AZIERE du groupe Ensemble pour Paris 14^e relative au plan de propreté du 14^e pour la mandature

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Éric AZIERE pour une question relative au plan de propreté.

M. AZIERE

Je voulais vous parler de la propreté, car tous les habitants du 14^e en parlent. Cela fait partie des échanges quotidiens. Il y a ceux qui se plaignent de la propreté et ceux qui s'investissent dans les commissions propreté de leurs conseils de quartiers. Il y a ceux qui prennent des initiatives

associatives, par exemple autour de la réduction des déchets ou autour des nombreux composts de quartier qui sont une des nombreuses originalités fortes de quartiers du 14^e.

Plutôt que d'être dans un ton polémique, je vais essayer de poser des questions objectives sur votre action dans le 14^e pour la propreté. Au-delà des actions parisiennes, dont nous ne constatons pas d'évidence les progrès sur la propreté de nos rues, prévoyez-vous un plan de propreté spécifique et complémentaire dans cette mandature pour le 14^e arrondissement?

De quelle façon prévoyez-vous d'associer, de consulter et de faire participer les citoyennes et les citoyens à la définition de ce qu'est une rue propre et à la propreté de notre quartier puis à la mise en œuvre d'une véritable politique publique se traduisant par une efficacité sur le terrain en matière d'action de propreté?

Selon quel calendrier seront nommés dans le 14^e les référents propreté annoncés dans chaque quartier de notre ville ? Si j'ai bien compris, ce seront des sortes de « managers de rue ». Quels seront leurs profils et leurs missions ? Comment interagiront-ils quotidiennement avec la population ?

Quelles démarches envisagez-vous d'entreprendre pour identifier et faire disparaître les points noirs récurrents de notre arrondissement ? J'espère que vous en avez un inventaire ou au moins une carte. Si vous n'en avez pas une connaissance précise, nous serions nombreux à pouvoir vous apporter quelques éléments.

Quelles initiatives de réduction des déchets prévoyez-vous d'initier et de déployer, puisque c'est une des politiques qui permettent en amont d'aménager une politique publique de propreté digne de ce nom?

Comme je l'ai dit, le 14^e arrondissement est un des premiers en termes de compost de proximité. Trois arrondissements bénéficient aujourd'hui de la collecte sélective des déchets organiques alimentaires qui représentent presque un tiers des ordures ménagères alors que la loi énergétique de 2015 prévoyait de généraliser dans l'ensemble des villes le tri à la source des biodéchets d'ici 2025. À quel moment prévoyez-vous de candidater afin d'être, en tant que 14^e arrondissement, le quatrième arrondissement de Paris et le premier de la rive gauche à mettre en œuvre au plus vite cette collecte sélective? Alors que Paris est un peu à la traîne du tri sélectif, alors que la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoyait que 45 % des déchets soient recyclés en 2015, alors que la loi de 2015 relative à la transition énergétique prévoyait un taux de recyclage de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 (et nous en sommes loin aujourd'hui), quelles actions fortes de sensibilisation prévoyez-vous de déployer pour nous faire progresser collectivement?

Prévoyez-vous de mettre en œuvre une collecte sélective des cartons en relation notamment avec les principaux pôles commerciaux d'arrondissement ?

Enfin, alors qu'un espace tri est en construction rue Hyacinthe Vincent, que les trottoirs de cette rue ne sont pas vraiment praticables et que l'accès motorisé à cette rue n'est possible que du périphérique et uniquement pour les bus et taxis, pouvez-vous préciser dans quelles conditions pratiques particuliers et professionnels pourront accéder à ce futur espace tri ?

Je m'excuse pour la longueur de cette question, mais elle permet de mettre à plat des perspectives déterminantes pour la propreté de notre arrondissement que vous n'allez pas manquer de nous donner.

Mme PETIT

Merci pour ces questions précises avec une tonalité constructive. Je passe la parole à Sinda MATMATI.

M^{me} MATMATI

Je vous remercie pour ces questions pertinentes et constructives. Je vais faire au mieux pour répondre à toutes ces questions dans un temps assez concis.

Concernant le plan de propreté spécifique, un plan rapport de propreté du 14^e a été conçu en début d'année avec les services de la direction de la propreté et de la mairie. Ce plan sera communiqué et partagé prochainement aux différents conseils de quartiers et diffusé à tous les citoyens désireux d'en prendre connaissance via le site Web de la mairie du 14^e au courant du mois de juin.

Ce plan de propreté reprend les différentes parties : les chiffres clés de la propreté sur l'arrondissement, l'identification des cibles générales et les plans d'action associés. Il y aura

également des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public, la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets et du plan de relance du tri et les perspectives 2021. Ce plan devra être remis à jour chaque année pendant cette mandature afin d'actualiser les données et les perspectives en fonction des avancées sur les différents sujets.

Des actions de nettoyage seront organisées prochainement en association avec les habitants et notamment à Pernety dans le cadre d'une opération zéro mégot dans la Seine. Cela sera organisé à Pernety et dans d'autres quartiers de l'arrondissement afin de sensibiliser les riverains. La crise sanitaire ne nous a pas permis de mener plus tôt ce type d'action de début de mandature.

Il est également prévu de relancer les points de propreté rencontre dans les différents secteurs afin d'associer les habitants et les services pour trouver conjointement des solutions concrètes pour améliorer la propreté dans ces secteurs spécifiques.

Il est prévu de venir à la rencontre des commissions propreté des conseils de quartiers dans le courant du mois de juin afin de présenter le rapport de propreté 2021 que nous avons travaillé en ce début d'année.

Concernant les responsables de quartier, le dispositif sera déployé à compter de la rentrée de septembre 2021. Ces référents propreté seront les interlocuteurs au quotidien des mairies d'arrondissement, des acteurs locaux et des habitants permettant une visibilité, une réactivité et une interface avec les autres directions de l'espace public. Ils disposeront de leviers d'action de proximité en lien avec la réforme de la territorialisation qui permettra d'augmenter les leviers d'action à la main de l'échelon local. Il y aura plus de détails sur ce sujet très prochainement.

Concernant les points noirs récurrents de propreté, ceux-ci sont bien référencés par les services et la mairie. Il y a des échanges réguliers entre les services de la propreté et la mairie. Toute demande des habitants reçue en direct est transmise au fil de l'eau au service de la direction de la propreté et de l'eau. Des passages plus réguliers sont prévus pour les secteurs posant le plus de problèmes de propreté. En outre, il est régulièrement rappelé aux habitants l'importance de l'application « dans ma rue » qui permet une réaction rapide des services sur différents sujets liés à la propreté. Malgré les sensibilisations, communications et actions des équipes sur le terrain, il reste encore difficile aujourd'hui de lutter contre les nombreuses incivilités qui génèrent malheureusement ces saletés dans nos rues et quartiers. La réactivité des équipes reste quand même assez impressionnante sur le terrain et dans le 14^e arrondissement : un jour en moyenne, pour ce qui est du ramassage des encombrants comparé à une moyenne de 3,6 sur la capitale. On peut féliciter les équipes pour cela.

Concernant les initiatives de réduction des déchets, des ateliers de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire prochainement vont reprendre à partir du 26 mai sur plusieurs écoles du 14^e dans le cadre du « réseau du 14^e anti gaspi ».

Par ailleurs, dans le cadre des différentes réhabilitations prévues dans l'arrondissement durant cette mandature, la thématique de la réduction des déchets sera au cœur de tous les projets de réhabilitation. Il est prévu d'associer activement les habitants à cette démarche, reconsidérant notamment les espaces de tri au sein de ces résidences, d'étudier les possibilités d'implantation de systèmes de compostage. Ce sera en lien avec les bailleurs sociaux. Un travail de sensibilisation sera également effectué auprès des habitants pour agir à la source et inciter une consommation moins génératrice de déchets.

La mairie du 14^e travaille également à développer la consigne de l'arrondissement et en priorité à destination des commerces de proximité (vente à emporter). Afin de limiter les emballages, il s'agira de favoriser l'utilisation de contenants réutilisables. Par ailleurs, nous travaillons actuellement sur la suppression totale des sacs plastiques non conformes et à usage unique sur les marchés alimentaires. Nos équipes ont repris les sensibilisations sur les marchés auprès des commerçants sur le sujet du sac plastique.

Sur le sujet des biodéchets, la Ville de Paris met en place progressivement une palette de dispositifs adaptés aux spécificités de Paris (densité, attractivité professionnelle et touristique et modes de vie assez variés des Parisiens). Au niveau parisien, les actions réalisées en 2019 ont permis le traitement d'à peu près 5000 t par an de biodéchets via la collecte et le compostage grâce à plusieurs dispositifs et modalités. La Ville a développé la collecte en pied d'immeuble dans les trois arrondissements que vous avez listés. Nous restons en phase expérimentale sur ces trois arrondissements. Par ailleurs, sur le 14^e, nous déployons les bornes d'apport volontaire sur les marchés alimentaires. Le 14^e a fait partie des premiers arrondissements équipés avec le marché Brune et depuis quelques jours le

marché Edgar-Quinet. 200 foyers sont aujourd'hui équipés autour du marché Edgar-Quinet de kits de biodéchets. Nous ouvrons ces bornes d'apport sur le marché Mouton Duvernet courant du mois de juin. Le marché Villemain sera normalement équipé à l'automne. Ce déploiement de solutions diverses va s'amplifier avec le lancement d'un appel à projets compost en juin 2021 et la poursuite du déploiement des bornes d'apport volontaire dans l'espace public. Concernant l'espace public, nous avons également des bornes installées du côté du quartier zéro déchet. Quatre à six nouvelles bornes devraient voir le jour d'ici l'été. Nous prolongeons donc cette expérimentation et essayons de l'étendre, car il y a un fort engouement de la population. De plus, la caisse des écoles en partenariat avec la direction de la propreté et un prestataire privé a équipé six écoles de points de collecte des déchets organiques. Ces équipements ont vocation à être généralisés à l'ensemble des écoles de l'arrondissement.

Concernant le tri sélectif, la densité et la concentration de l'habitat parisien restent une difficulté parisienne sur le tri, mais nous notons une progression depuis 2018. 17 % des immeubles parisiens en bacs emballages plastiques, métal, carton, etc., et 34 % ne sont pas dotés en bacs de verre faute de place dans le local à poubelles. La direction de la propreté et la mairie ont déployé des stations de tri libre sur tout le territoire, dont 29 sur le 14^e arrondissement depuis un an sur l'espace public, qui permettent de capter un gisement de meilleure qualité avec 15 % d'erreurs de tri en moins et donc de capter également les emballages liés à la vente à emporter. La direction de la propreté va lancer prochainement une information sur la dotation des immeubles en bacs jaunes et blancs, en informant chaque copropriété de la possibilité, quand cela est possible, de rajouter des bacs, notamment quand le local à poubelles a une place suffisante, ou de remplacer des bacs verts par des bacs jaunes ou blancs. Un travail sera mené avec les bailleurs sociaux. À partir de 2022, la collecte des bacs jaunes passera à trois jours hebdomadaires alors qu'actuellement, nous sommes sur une base de deux jours par semaine.

Le tri des déchets n'est pas la solution à long terme. En tant qu'individus, nous nous devons de limiter nos déchets à la source et de repenser notre consommation pour tendre vers le zéro déchet. La Ville multiplie les dispositifs de réduction des déchets avec comme objectif zéro déchet non valorisé avec le renforcement de nos actions de prévention des déchets notamment par la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux du réemploi, de la réduction et du recyclage. Nous pouvons atteindre nos objectifs de transition écologique avec les interventions de la direction de la propreté ou à travers le réseau anti-gaspi qui devrait reprendre le plus vite possible. Nous allons également reprendre sur le 14^e le quartier zéro déchet du côté de la rue de l'Aude, rue Saint-Yves et rue d'Alésia avec les actions avec les partenaires associatifs locaux pour redynamiser ce quartier zéro déchet.

Sur les marchés alimentaires, la Ville de Paris continue à sensibiliser les commerçants, les placiers, les présidents de marché à adopter des gestes vertueux (alternative aux sacs plastiques non réutilisables, tri des biodéchets et des emballages). Des mesures de verbalisation existent et vont se renforcer sur ce point. Les délégataires des marchés sont vigilants sur les bonnes pratiques.

Concernant la collecte sélective des cartons, les professionnels sont responsables de la collecte de leurs déchets. Ils peuvent contractualiser avec la direction de la propreté. Il nous faut continuer à les accompagner dans le tri et la réduction de leurs déchets. La mairie du 14^e souhaite aller plus loin et monter un projet spécifique de valorisation spécifique des cartons sur les marchés et a fait part de cette volonté lors de derniers échanges avec le cabinet de Colombe Brossel.

Sur le sujet du nouveau centre de tri Hyacinthe Vincent, les véhicules particuliers accéderont à la déchetterie depuis la rue Paul Appell en empruntant une voie dédiée qui sera créée sur la partie sur la rue du Professeur Hyacinthe Vincent. Des travaux d'aménagement de la partie voirie commenceront début juin. Nous devrions ouvrir ce centre de tri sur la troisième semaine du mois de juin. Cette voie aménagée sera dédiée et dotée à l'entrée d'une barrière qui sera fermée pendant les périodes de fermeture de la déchetterie et il y aura une séparation physique avec l'autre voie de circulation depuis le périphérique. Ce centre de tri sera doté d'un espace réemploi qui permettra aux riverains de venir y déposer certains objets. Les modalités et les flux à accepter restent à peaufiner avec l'association qui occupera cet espace réemploi.

M^{me} PETIT

L'ensemble de ces initiatives améliore la qualité et la quantité de la collecte du tri dans l'arrondissement en attendant l'élargissement de la collecte des biodéchets telle qu'elle est actuellement en expérimentation sur trois arrondissements.

Nous comptons profiter également des démarches de type « embellir votre quartier ». Dans un premier temps, nous nous attachons à la partie nord de l'arrondissement où il y a beaucoup de restaurants, de bars et de grandes surfaces. Une fois que nous aurons défini les projets voirie/espace public, nous multiplierons les quartiers « zéro déchet ».

M. AZIERE

Merci pour l'ensemble de ces directions données à une stratégie de propreté dans l'arrondissement au-delà des aspects polémiques. Je vais digérer ces informations. Nous resterons vigilants sur l'application de ce plan et je reviendrai éventuellement pour vous demander des précisions et relayer les attentes de nos concitoyens.

 Q14 2021 12 - Question déposée par Mme Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e relative à d'éventuels passe-droits pour la vaccination dans le 14^e

M^{me} CARRERE-GEE

Madame la Maire, nous aurions pu éviter cette question si vous aviez eu le temps de répondre à la question que je vous ai posée par écrit, par lettre avec copie au directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS).

Les pratiques dénoncées dans la lettre concernaient un partenariat d'une association avec la mairie du 14^e sur la vaccination. Elles ont cessé depuis l'envoi de ma lettre, l'ARS s'étant intéressée au sujet. Les élus du 14^e arrondissement et les habitants méritent des réponses précises aux interrogations, que je crois légitimes, suivantes.

Dans une période où les vaccins étaient très rares (aujourd'hui, ils sont seulement rares) et où, sur Doctolib, la plupart des jours, aucun créneau de vaccination n'était disponible au centre de vaccination de Paris 14^e, nous avons constaté les faits suivants : l'association les « hyper voisins » a fait état sur Facebook et sur le groupe WhatsApp de l'association d'un partenariat pendant cinq semaines avec la mairie du 14^e et le centre de vaccination du 14^e. Elle indiquait disposer d'un créneau de vaccination préservée pour l'association les vendredis après-midi à 15 h 45, ce qui ne semble pas du tout correspondre à une situation éventuelle de risque de doses perdues, mais plutôt à l'organisation de passe-droits vaccinaux. Est proposée la vaccination Pfizer aux personnes de 55 ans et plus, quel que soit leur état de santé, ce qui ne correspondait pas aux recommandations sanitaires. De surcroît, il est demandé de remplir un formulaire sans préciser le destinataire de ces informations ni l'usage des données personnelles.

Je vous saurais gré de bien vouloir apporter les informations suivantes, maintenant ou par écrit ensuite, mais nous souhaitons les obtenir au cours de ce Conseil. Avec quelles associations et selon quelles formes avez-vous conclu des partenariats? Comment les associations ont-elles été sélectionnées? Merci de bien vouloir communiquer au Conseil le texte de ces accords. Comment vous êtes-vous assurés que ces associations respectent les règles de priorité de vaccination pour les vaccins ARN établis par les autorités sanitaires? Combien de créneaux du centre de vaccination de Paris 14^e ont été - et sont peut-être encore - sélectionnés par les associations? Tout le monde est d'accord pour que certaines associations qui vont vers les personnes vulnérables et difficiles à atteindre en matière sanitaire soient impliquées, mais ce n'était pas l'objet. Comment justifiez-vous la coexistence d'absence de rendez-vous possible via l'accès officiel et la possibilité de rendez-vous privés via des associations amies?

M^{me} MERMBERG

Il est très facile de vous donner des précisions. Je vais faire quelques rappels. Le centre de vaccination du 14^e a ouvert le 18 janvier 2021. Il est piloté par la mairie d'arrondissement, la communauté professionnelle territoriale de santé 14 (CPTS), les acteurs de la santé, la Ville de Paris et la DASES. Face à la pénurie de dotation en doses (642 hebdomadaires au moment de l'ouverture et durant plusieurs mois), l'inégalité d'accès à la vaccination s'est rapidement fait jour. Nous avons constaté que les personnes les plus vulnérables subissaient cette inégalité. Avec nos partenaires, nous avons élaboré plusieurs actions notamment un dispositif « d'aller vers », dispositif validé par l'espace éthique de France, la direction de la DASES, l'ARS et reconnu comme respectant le principe d'égalité et les règles d'éligibilité fixées par l'État. C'est ainsi que les médecins et acteurs médico-sociaux et sociaux ont eu la possibilité d'alimenter un fichier répondant aux règles RGPD visant à faciliter

l'accès à la vaccination. Les personnes inscrites sur le fichier étaient contactées sous une semaine par une équipe dédiée au phoning qui leur fixait un rendez-vous sur Doctolib. La CPTS a déployé des équipes médicales pour organiser une vaccination sur site des personnes en résidence autonome ou foyer. Le centre de vaccination a dédié des créneaux aux groupes tels que les résidents de foyers de travailleurs migrants ou de foyers logements.

À compter de mars, l'augmentation des doses allouées et l'ARS ayant permis aux centres de vaccination une attitude de 30 % maximum du capacitaire pour ces dispositifs « d'aller vers », nous avons souhaité aller plus loin pour toucher les personnes vulnérables très isolées. La CPTS a donc envoyé une invitation à des associations telles que "Florimont" et les hyper voisins pour une phase de test visant à permettre à ces acteurs associatifs de recenser les personnes éligibles de leur réseau et de faciliter l'accès à la vaccination. Pour plus de fluidité, les associations avaient un contact direct avec la CPTS pour organiser la venue du groupe sur un créneau dédié. Fort du succès de la phase test, dès mi-mars, ce dispositif a été diffusé plus largement aux associations du 14^e, leur proposant ainsi de devenir actrices à leur tour de cette campagne. Bien entendu, une fois au centre de vaccination, les médecins vérifient systématiquement l'éligibilité de la personne devant eux et celle-ci peut alors être récusée si elle ne répond pas aux critères fixés par le gouvernement. Ainsi, nous avons toujours agi dans la transparence et le respect des règles d'éligibilité fixées par l'État, contrairement à certains maires d'arrondissement de votre groupe politique qui ont sans concertation ni accord de l'État choisi de vacciner certaines catégories alors qu'elles n'entraient pas encore dans les critères d'éligibilité fixés par le gouvernement.

Mme PETIT

Merci beaucoup Hélène. Je tiens vraiment à souligner et remercier l'ensemble du travail collégial qui a été mis en place bien avant le 18 janvier, car le dispositif s'est mis en place dès l'automne pour que le centre soit opérationnel le 18 janvier. Je tiens à préciser que ce centre de vaccination a fonctionné de manière collégiale avec comme point d'appui et comme pilote la communauté professionnelle territoriale de santé du 14^e arrondissement. Nous nous sommes également appuyés sur le centre de santé Fournier et le groupe hospitalier Saint Joseph. Alors que nous le demandions depuis janvier, le centre de santé Marie-Thérèse est maintenant un centre de vaccination à disposition des habitants du 14^e arrondissement et d'ailleurs.

En plus du caractère collégial, je tiens à souligner le caractère très éthique, car nous avons des étudiants, des professeurs de médecine, des professionnels de la santé qui ont suivi cette opération « d'aller vers » qui était expérimentale et innovante. C'est une fierté.

Marie-Claire, si vous cherchez à le salir et à choquer les habitants qui ont participé de manière active à aller demander à leurs voisins et voisines de palier s'ils étaient vaccinés et répondre à l'inégalité numérique, sociale, culturelle pour avoir accès au droit de vaccination, c'est votre problème. Nous ne rentrerons pas là-dedans. J'espère que vous avez pris une minute de votre temps pour passer au centre de vaccination du 14^e arrondissement pour comprendre et saluer la façon dont les équipes travaillaient d'arrache-pied depuis le mois de décembre afin de mettre en place ce centre de vaccination. S'il s'appuie sur les trois pieds dont j'ai parlé (les professionnels de santé, les services publics administratifs qui passent beaucoup de temps à faire fonctionner ce centre de vaccination et les habitants et les associations), nous défendons cette façon d'agir. C'est l'essence même des CPTS quand elles ont été créées.

Contrairement à d'autres arrondissements, le centre de vaccination du 14^e arrondissement n'a pas fait l'objet d'enquête de la part de l'ARS, car des gens de l'ARS passent d'ailleurs régulièrement pour voir son fonctionnement.

Beaucoup d'habitants ont été blessés par cette question, car parler de passe-droit n'est pas anodin. Ici, il n'y a pas eu de passe-droit.

Vous pouvez déformer, dénigrer, stigmatiser, cela ne marchera pas. L'ensemble de l'équipe municipale défendra systématiquement le travail fait depuis plusieurs mois dans des conditions très difficiles pour permettre cet accès à la vaccination.

Ce n'est pas parce que vous avez adressé ce courrier que cela s'est arrêté. Nous avons pris collégialement la décision de mettre un terme à ce fichier alimenté par les professionnels de santé de l'arrondissement, par des associations et des habitants relais. Au pic, nous avons été jusqu'à rappeler 400 personnes par semaine. Il y a une à deux semaines, nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait plus que 35 personnes. Nous nous sommes donc rendu compte que l'accès à la vaccination était

maintenant beaucoup plus facile et qu'il n'y avait plus les mêmes inégalités qu'au début, quand nous étions en pénurie de vaccins.

Nous sommes donc très fiers.

M^{me} CARRERE-GEE

Merci pour cette réponse et cet hommage aux professionnels de santé du 14^e et d'ailleurs qui participent à la vaccination. Je m'y associe pleinement. Cependant, j'aurais aimé que vous apportiez en plus de la description du dispositif « d'aller vers » que tout le monde connaît et considère comme légitime une réponse à la moindre des questions que j'ai posées. Le sujet n'était pas « d'aller vers » les personnes les plus vulnérables, mais « d'aller vers » dans une boucle WhatsApp réservée aux membres de l'association en promettant une vaccination à des personnes dont l'état de santé ou l'âge ne correspondait pas aux critères d'éligibilité élaborés par les autorités sanitaires. Je me permets donc de vous redemander, comme je l'ai fait par écrit et par lettre et ce soir au Conseil d'arrondissement : avec quelles associations et selon quelles formes avez-vous conclu des partenariats? Comment ces associations ont-elles été sélectionnées? Merci de communiquer au Conseil d'arrondissement le texte de ces accords. Comment vous êtes-vous assurés que ces associations respectent les règles de priorité de vaccination et d'éligibilité pour les vaccins ARN établies par les autorités sanitaires?

Mme PETIT

Nous avons déjà répondu. Je vous propose de passer à la question suivante.

M^{me} CARRERE-GEE

Non, je vais relire mes questions. Peut-être prendrez-vous la mesure du fait que vous n'avez répondu à aucune.

Combien de créneaux du centre de vaccination de Paris 14^e ont été et sont peut-être actuellement réservés à des habitants sélectionnés par les associations, y compris lorsqu'ils ne correspondent pas aux critères définis par les autorités sanitaires ? Comment justifiez-vous la coexistence d'absence de rendez-vous possible via l'accès officiel et la possibilité de rendez-vous privés via des boucles WhatsApp d'associations ?

Mme PETIT

Je vous passe la parole pour votre question suivante.

 Q14 2021 13 - Question déposée par Mme Marie-Claire CARRERE-GEE et des élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e relative à la sécurité et à la qualité de vie des habitants de Plaisance

M^{me} CARRERE-GEE

C'est une question relative à la sécurité et à la qualité de vie des habitants de Plaisance qui n'en peuvent plus de la dégradation de leurs conditions de vie et de l'insécurité qui y règne. Une accélération de cette dégradation est en cours avec des faits graves (agression violente ayant donné lieu à deux blessés le week-end dernier à la suite de tirs de mortiers, trafic de stupéfiants, menaces à l'égard des habitants), des bandes ayant quasi colonisé la place Louise Losserand et donnant un sentiment permanent d'insécurité à la population habitant dans les immeubles privés et sociaux de la place. Des désordres interviennent régulièrement dans l'immeuble HLM La Sablière. L'immeuble du 141-145 Losserand a également été ciblé par des effractions de portes blindées de cave il y a environ deux mois. Cette place semble malheureusement un lieu de prédilection pour ces bandes. Elle est un angle mort en termes de visibilité. Il y a la possibilité de s'échapper facilement en fond de place. Un kebab voisin, peu soucieux d'ailleurs des règles sanitaires et relatives au couvre-feu, constitue un point de rassemblement privilégié.

Une caméra de surveillance avait été installée à l'angle Alésia-Losserand, mais la place Louise Losserand, par son renfoncement, échappe à toute surveillance. Les habitants ont besoin d'actions fortes et durables pour retrouver la tranquillité à laquelle ils ont le droit. Nous savons le commissariat du 14^e particulièrement investi pour faire cesser ces troubles, mais la mairie du 14^e doit également assumer très rapidement ses responsabilités.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Maire, ce que vous comptez faire très rapidement pour réaménager en urgence le fond de la place Louise Losserand qui attend ce réaménagement depuis longtemps; pour rouvrir, comme cela est votre responsabilité, une voie d'accès pour les pompiers pour la sécurité des immeubles ; pour assurer une présence permanente des effectifs de la police municipale, pour garantir la salubrité et l'hygiène publique et non se défausser sur les habitants dont le rôle n'est pas de passer leur journée sur l'application « dans ma rue » ; pour installer une caméra de surveillance place Louise Losserand, car la demande est faite pour des raisons similaires sur la zone piétonne Vercingétorix et du Moulin de la Vierge. Nous vous demandons de cesser de balayer ces demandes d'un revers de la main en considérant, comme vous l'avez fait lors de la réunion du 28 avril dernier, que le 14^e est suffisamment doté en caméras si j'en crois le compte rendu de cette réunion et que le processus vous paraît trop long pour pouvoir être sérieusement envisagé ; d'assurer la tranquillité et le gardiennage des squares ainsi que la répression des nuisances sonores; de soutenir les habitants des logements sociaux, y compris ceux des bailleurs non Ville de Paris (puisque la Ville de Paris avait vendu ses logements à des bailleurs non Ville de Paris) lorsqu'ils protestent contre l'absence prolongée de gardien ou d'interlocuteur, la dégradation de leur immeuble ainsi que l'insécurité qui règne aux abords et dans les parties communes et les caves; de faire en sorte pour les bailleurs sociaux de la Ville de Paris qu'ils fassent preuve d'une tolérance zéro face aux locataires fauteurs de troubles ; et d'organiser lors d'un prochain Conseil du 14^e arrondissement un compte rendu des actions menées en ce sens à Plaisance comme à Pernety.

M. ANTONELLI

La mairie du 14^e et l'ensemble des directions concernées de la Ville de Paris ainsi que les partenaires (bailleurs sociaux, police nationale, groupement parisien inter-bailleurs de surveillance -GPIS) sont tous sensibilisés sur la situation particulière de la place Louise Losserand où les habitants connaissent une situation dure qui s'est dégradée ses derniers mois. Suite au constat de début d'année, nous avions sollicité le commissariat et la DPSP pour établir un bilan partagé. Après quelques semaines d'action renforcée de la police, nous avons convié les représentants des habitants, bailleurs, GPIS, police et services de la Ville à une réunion qui s'est tenue le 28 avril dernier. Les amicales de locataires et les syndics de copropriété étaient présents à cette réunion où chacun a pu s'exprimer. Je constate qu'un compte rendu de cette réunion vous a été transmis, ce qui est une très bonne chose. Je constate avec quelques regrets que vous faites vôtres les propositions émises par Carine Petit lors de ces échanges avec les habitants.

À votre question sur le réaménagement du fond de la place et sur la circulation sur la voie des pompiers, je vous informe qu'une nouvelle rencontre est d'ores et déjà prévue avec les directions opérationnelles de la Ville et les habitants. Cette rencontre aura lieu d'ici huit jours.

Sur la présence permanente de la police municipale, ce n'est pas la première fois que vous en parlez. Vous savez que ce n'est pas possible, et à mon avis, ce n'est pas souhaitable. En effet, il n'est pas souhaitable de mettre des agents en permanence sur un endroit donné. En revanche, je peux vous assurer que la DPSP est très mobilisée sur ce secteur, tout comme la police nationale. Les habitants nous l'ont dit : les agents passent très régulièrement. Les médiateurs sont également très présents sur cette place. Ils étaient d'ailleurs samedi dernier lors de l'incident que vous avez évoqué, survenu avec des jeunes du 15^e arrondissement. La transformation actuelle de la DPSP en police municipale fait que de nombreux personnels sont actuellement en formation et que la DPSP ne dispose pas de tous ses moyens.

Sur l'application « dans ma rue », vous savez très bien qu'il ne s'agit pas de défausser la responsabilité de la mairie d'arrondissement, mais de permettre à l'ensemble des directions opérationnelles d'être encore plus réactives lors de ces signalements puisque chaque direction reçoit une notification dès qu'un constat est renseigné dans cette application et orienté vers la direction adéquate. Les habitants et les Parisiens dans leur ensemble constatent, contrairement à vous, l'efficacité de cet outil et les interventions quotidiennes des services sont en accord pour mieux le faire connaître auprès de leurs voisins.

Sur l'installation de caméras, je vais une nouvelle fois reformuler la réponse que je vous ai déjà faite depuis le début de cette nouvelle mandature. La Ville de Paris lancera prochainement une consultation de tous les maires d'arrondissement afin de réaliser un état des lieux de ces demandes de pose de caméras. Le travail s'effectuera en lien avec le calendrier de la préfecture de police, en lien étroit avec les commissaires d'arrondissement, permettra de poser sur des critères objectifs fondés sur l'expertise des acteurs du terrain et aboutira à une programmation du déploiement de

nouvelles caméras. Dès lors qu'une implantation est actée par la préfecture de police, et non par la mairie de Paris, le processus est effectivement très long. Je redonne l'exemple des caméras actées pour la promenade Nardal en 2014 qui ont été mises en place et en service en 2020. Il est inutile de dire aux habitants qu'ils vont avoir des caméras dans trois semaines.

J'ajoute qu'à aucun moment, nous n'avons indiqué durant la réunion du 28 avril qu'il n'était pas question d'envisager la pose d'une caméra à cet endroit. Le processus a été rappelé. Au moment de la consultation que lancera la Ville de Paris et le préfet de police, une implantation à cette adresse sera bien demandée.

Je rappelle que bien que cet outil soit utile, les caméras de vidéoprotection ne sauraient remplacer les effectifs de police nationale. Aussi, je ne cesserai pas d'interpeller autant que nécessaire les autorités compétentes pour demander des moyens supplémentaires, notamment pour que les missions des forces de police soient recentrées sur leur fonction première, à savoir l'intervention au plus près des habitants dans leur quartier.

Le travail avec les bailleurs sociaux est entamé et permanent. Ceux-ci étaient d'ailleurs présents lors de la réunion. Un certain nombre de travaux ont d'ores et déjà été effectués. D'autres sont commandés. Le bailleur que vous avez cité s'est engagé à un renfort de surveillance et de gardiennage sur ce site, où un système de gardiennage était manquant. Il doit donc nous faire des propositions et agir rapidement. Les bailleurs font un travail de remontées et de désignations, mais cela est fait dans le respect de la réglementation en vigueur et de la loi.

Je souhaite vous préciser que de nombreux passages et interventions de la police nationale ont lieu sur ce quartier, mais qu'il reste indispensable de faire connaître à tous les habitants l'appel au 17 dès que des incivilités ou des infractions sont constatées.

Par ailleurs, s'agissant du commerce de kebab qui apparemment focalise toute votre attention ainsi que celle d'une habitante de ce quartier, je précise que ce commerce a fait l'objet de plusieurs contrôles, qu'un rappel à l'ordre lui a été adressé une seule fois et que depuis, la police qui contrôle régulièrement n'a constaté aucun problème de respect des règles.

Une fois de plus, Mme Carrère-Gee, vous constaterez que la mairie d'arrondissement prend toutes ses responsabilités, qu'elle n'attend ni les vœux ni les questions de l'opposition pour agir avec les habitants au plus près de leur quartier, et que ni Carine Petit ni moi-même ne balayons d'un revers de main les propositions (caméra ou autres). Je regrette que sur un sujet aussi important, vous utilisiez des propos caricaturaux. Les habitants de la place Louise Losserand méritent beaucoup mieux.

M^{me} CARRERE-GEE

Je me réjouis que, nos questions n'ayant aucune influence, vous sembliez enfin prendre la mesure des problèmes constatés par tous les habitants. Quand j'évoque le kebab, cela ne concernerait qu'une habitante, mais il y a quand même eu des contrôles. Je constate aussi que nous n'avons pas tout à fait la même perception des choses. Quand vous parlez de ce qu'il s'est passé le week-end dernier, vous évoquez un incident. Quand il y a sur une place des tirs de mortier et deux blessés, dont un avec un coup de couteau, je n'appelle pas cela des incidents.

C'est très bien de demander la caméra. Je me réjouis que vous le fassiez. J'entends les délais que vous mentionnez. Cette caméra a d'autant moins de chance d'arriver vite qu'elle n'a pas été demandée en 2014. Si elle l'est maintenant, c'est très bien. Faites ce travail et tout le monde sera content.

 Q14 2021 14 - Question déposée par M. Cédric Villani du groupe Nouveau Paris relative à l'information sur la composition des usagers du Conservatoire du 14^e

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Cédric Villani pour une question sur le Conservatoire.

M. DURAND

Je voudrais faire un rappel au règlement. Nous sommes censés garder un créneau de 30 minutes pour les questions orales. Nous en sommes déjà plus de 40. Dans ce cas, le règlement intérieur prévoit que les questions sont censées être reportées à la prochaine fois. Je ne ferai pas cette demande s'il n'y a 38

pas unanimité sur cette question, mais je crois que cela nous invite soit à réfléchir sur la longueur de nos interventions, soit à procéder à des réponses écrites si les personnes posant les questions le souhaitent, soit à modifier notre règlement. Je souhaiterais que nous y réfléchissions pour la prochaine séance.

M. VILLANI

Si le Conseil juge préférable de reporter les questions à la prochaine fois, je suis d'accord avec vous : nous prenons collectivement beaucoup de temps sur ces questions.

M^{me} PETIT

Si vous en êtes d'accord, nous vous ferons parvenir les réponses écrites à vos questions.

M. VILLANI

Il est toujours mieux qu'une question orale soit traitée à l'oral. Une solennité particulière est apportée à la parole donnée. Je préfère le report à la transformation en question écrite.

M^{me} PETIT

Nous inscrivons donc vos questions au prochain Conseil.

M. VILLANI

Une de mes questions est liée au vœu concernant la rue d'Alésia. J'en ferai part à ce moment-là.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je pense que nous avons voté une bêtise dans notre règlement intérieur sur cette limitation à 30 minutes. Il serait bon que nous en discutions entre les différents groupes politiques. Les questions sont concrètes alors que les vœux ont parfois un lointain rapport avec la vie des habitants du 14^e. Nous devrions réviser cela.

VŒUX

 V14 2021 24: Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14^e relatif à la rue d'Alésia

Rapporteure: M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ce vœu concerne la rue d'Alésia dont la mise en sens unique, en théorie provisoire, empoisonne la vie de beaucoup de riverains et les contraint à faire de très longs et inutiles détours lorsqu'ils doivent quitter leur domicile ou le rejoindre, contribuant ainsi à l'engorgement d'autres rues et axes.

Nous demandons, dans l'attente d'une décision sur l'avenir de la rue d'Alésia, que les riverains, les personnes en situation de handicap, les professionnels de santé et les commerçants puissent utiliser la rue d'Alésia, dans les deux sens, pour quitter leur domicile ou le rejoindre.

M. DURAND

Pour répondre à ce vœu ainsi qu'à une des questions orales posées par M. Villani, en ce qui concerne l'expérimentation et l'aménagement de la rue d'Alésia, il s'agit avant tout d'améliorer le passage du bus 62 qui est la ligne la plus fréquentée de Paris, mais également des lignes qui traversent la rue d'Alésia (par exemple le 59 ou le 68). Nous avons couplé à cet aménagement un itinéraire cyclable afin de le tester. Nous avons abordé ce sujet avec tous les conseils de quartiers dédiés aux aménagements provisoires au mois de juin dernier et nous avons soumis les plans et analyses de report de trafic au même conseil de quartier et une lettre d'information aux riverains a été distribuée.

Nous avons mis en place l'aménagement temporaire en juillet dernier et mis en place à la même occasion des comités de suivi impliquant la rue d'Alésia et les riverains du $14^{\rm e}$ dès le mois de

septembre. Il s'en est tenu huit, quatre sur chaque tronçon de la rue d'Alésia ainsi qu'une rencontre spéciale avec les habitants du quartier divers dont les membres du collectif « Stop trafic 14 ».

Pour répondre précisément à votre vœu, il n'est actuellement pas possible pour la Ville d'autoriser des dessertes particulières sur la rue d'Alésia dans les sens interdits. C'est une question d'outils législatifs. Réglementairement, nous pouvons donner cette autorisation uniquement quand la circulation est totalement interdite sur les deux sens de l'axe. Comme nous ne le faisons que dans un sens, qui rallonge les parcours, mais n'interdit pas l'accès à la rue, nous ne pouvons pas réglementairement apposer des restrictions qui ne concerneraient pas les riverains, les personnes en situation de handicap, les professionnels de santé ou les commerçants. Nous pouvons simplement, comme nous l'avons fait, faire un couloir de bus permettant aux véhicules de livraison et d'urgence de circuler dans les deux sens.

Un dispositif réglementaire pourra à l'avenir permettre de réserver un sens de circulation à certaines catégories d'usagers et d'usagères ou de véhicules. C'est ce que nous appelons la zone à trafic limité (ZTL) introduite par la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019. Ce dispositif n'existe pas encore à Paris. Il est en réflexion pour l'arrondissement Paris Centre et le nord des 5°, 6° et 7°. Il y aura une difficulté à suivre qui sera de faire respecter ce dispositif. Les dispositifs d'interdiction marchent bien quand il y a de la vidéo-verbalisation, mais il faut un fichier des plaques autorisées à circuler. Dans le cas des riverains ou des personnes en situation de handicap ou des commerçants, c'est assez compliqué. Nous aurons cette réflexion à l'avenir, mais pour le moment, il n'est pas possible d'accéder à cette demande.

J'ajoute que dans les comités de suivi, nous voyons de plus en plus de personnes favorables à cet aménagement, même celles et ceux qui en subissent parfois quelques désagréments. La tonalité des comités de suivi a bien changé depuis le début de cet aménagement et il n'y a quasiment plus de voix souhaitant le retour au double sens initial.

M. VILLANI

La réponse de M. Durand apporte quelques éléments de réponse à la question que je posais. Au sujet de cette expérimentation de la rue d'Alésia, plusieurs mois sont passés depuis que nous avons commencé à aborder cette question au conseil d'arrondissement. Il est apparu que les avis et ressentis, par exemple à l'issue des comités de suivi que vous avez organisés, sont partagés. Une partie des habitants est favorable et une autre qui émet des contestations. Je comprends de l'intervention de Guillaume Durand que c'est la partie favorable qui l'emporte.

Je n'ai pas les chiffres et les moyens d'apprécier. Par rapport à ceux qui sont défavorables à l'expérimentation, je voudrais signaler qu'il y a eu la création d'un collectif d'habitants « Stop trafic 14 » qui a réuni plusieurs centaines de signataires d'une pétition pour dénoncer une augmentation de flux sur les rues de la Tombe-Issoire, du Douanier Rousseau, du Père Corentin (un tronçon), Marie-Rose, Sarrette (un tronçon). Certains aménagements proposés dans des comités de suivi qui n'ont pas été suivis d'effet. J'aimerais savoir l'analyse que vous faites sur ces dysfonctionnements ou du moins sur ces protestations. Comment les choses ont-elles été prises en compte ?

J'ajoute que la crise sanitaire a engendré une réduction du trafic de l'ordre de 20 %. Nous pouvons espérer qu'elle sera pérenne, mais elle ne sera peut-être pas. Avez-vous des outils pour estimer le trafic à venir ? Est-ce pris en compte dans l'avenir de cette expérimentation ?

M. DURAND

Nous avons rencontré le collectif « Stop trafic 14 ». Ils ont participé à un certain nombre de comités de suivi. Tout au long des comités de suivi, des aménagements complémentaires ont été faits, notamment des changements de sens de circulation dans le quartier vert sur un tronçon de la Tombelssoire, entre la rue Lacaze et la rue Saint-Yves, afin de faciliter la desserte rue Saint-Yves, rue des Artistes et rue de l'Aude. C'était une demande. Cet aménagement s'est révélé compliqué en termes de report de trafic sur un certain nombre de rues comme la rue Marie-Rose, une partie de la rue Sarrette... Nous avons donc pris la décision avec Carine Petit de revenir au sens initial prévu. Je crois que cela a été accueilli avec satisfaction par les membres de ce collectif.

Nous avons pris aussi la décision de travailler sur un plan de circulation globale pour ce quartier vert qui devrait aboutir à l'automne, puisque nous devons à la fois maintenir la possibilité de ne pas avoir de trafic de transit à travers ce quartier vert tout en l'adaptant aux nouvelles contraintes créées par la mise à sens unique de la rue d'Alésia. Nous leur avons rappelé que le fait de limiter le nombre de

voies de circulation dans l'avenue du général Leclerc et d'avoir mis un sens unique dans la rue d'Alésia permet aussi de grandement diminuer les pollutions de l'air et sonore dans ce quartier.

Nous assumons l'expérimentation et la continuons. Nous espérons arriver à satisfaire tout le monde.

En ce qui concerne les sites que vous demandez, la direction de la voirie et des déplacements ne donne pas exactement les mêmes chiffres que vous. Nous ne sommes pas à 20 %, mais plutôt sur 10 % sur l'ensemble de Paris. Il est compliqué de voir la diminution de trafic due à la crise sanitaire rue par rue. C'est pourquoi nous avons souhaité mettre en place des mesures de comptage de trafic par les habitants ainsi que des mesures de pollution sonore. Cela fait d'ailleurs écho à un vœu qui avait été proposé la dernière fois par des conseils de quartiers. Nous devrions avoir les résultats de ces différents comptages sur les lieux proposés par les habitantes et les habitants à la fin du mois de juin et nous les présenterons en comité de suivi.

Mme PETIT

Nous pouvons passer au vote. Ce sera un vote défavorable de la majorité. M. Villani, vous nous direz si vous souhaitez maintenir votre question.

M. VILLANI

Non, la réponse a été donnée.

DÉLIBÉRATION N°104

 V14 2021 24 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14^e relatif à la rue d'Alésia

Rapporteure: M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 28 dont 1 pouvoir Pour : 6 dont 0 pouvoir Contre : 22 dont 1 pouvoir

(D. Antonelli, A. Bertrand; C. Blauel; A. Bouabbas; J. Cabot; C. Chevalier; E. De Faramond; G.

Durand; A. Ghaidi; Z. Ghanem; V. Guenanen; T. Le Dez; F. Letissier; J. Marchand; S. Matmati; H. Mermberg; S. Parisot; C. Petit; O. Polski; P. Rabadan; H. Sanches Ruivo; M.

Tonolli)

Abstention: 1 dont 0 pouvoir

(C. Villani)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 V14 2021 25 : Vœu déposé par Messieurs Guillaume Durand, Elliot De Faramond et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à l'affichage libre à Paris

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

 $-\,$ V14 2021 26 : Vœu déposé par M. Éric Azière du groupe Ensemble pour Paris 14 $^{\rm e}$ relatif à l'affichage libre dans le 14 $^{\rm e}$

Rapporteur : M. Éric AZIÈRE

M. DURAND

Ce vœu de la majorité fait écho à la nécessité d'avoir des panneaux d'affichage libre et d'opinion. En effet, l'article L581-13 du Code de l'environnement prévoit une surface minimale d'affichage d'opinion et de publicité relative aux activités des associations sans but lucratif dans chaque commune. Cette surface est corrélée au nombre d'habitantes et d'habitants de l'arrondissement. Après consultation des sites de la Ville de Paris, il s'avère que la liste en ligne n'est pas à jour.

Néanmoins, la mairie du 14^e avait fait en 2020 un recensement de ces panneaux d'affichage libre, dans l'espace public et dans les espaces verts. Il y a également des panneaux sous verre réservés à l'affichage associatif qui sont parfois gérés par les conseils de quartiers.

La majorité municipale propose ce vœu d'une part pour que le recensement qui a été fait soit rendu public avec une carte indiquant la localisation de ces deux catégories de panneaux sur le fronton de la Mairie et sur les médias d'information de la Mairie et des conseils de quartiers et sur l'OpenData de la Ville.

Quand nous aurons reconsulté ce recensement, s'il manque un peu de surface d'affichage libre, nous demanderons à ce qu'en conformité avec la loi, de nouveaux panneaux d'affichage qui ne soient pas sous verre soient installés dans l'espace public.

Nous précisons ensuite que ces panneaux puissent être entretenus par les services de propreté de la Ville de Paris. Le manque de panneaux d'affichage peut conduire à de l'affichage sauvage. Il est donc important que ces panneaux soient en place et entretenus. Il est important qu'une charte d'utilisation soit élaborée et apposée, mentionnant notamment l'interdiction de tout affichage à caractère haineux ou discriminatoire ainsi que la nécessité d'en faire un usage propre et régulé.

S'il manque quelques panneaux d'affichage libre, nous souhaitons que les emplacements soient des définis en concertation avec les conseils de quartier et la maison des associations.

Mme PETIT

Je vais demander à Éric Azière de présenter son vœu qui a un objet assez similaire.

M. AZIÈRE

En écoutant le vœu de Guillaume Durand, je me dis que nous sommes dans un phénomène de symbiose, car nous avons les mêmes préoccupations au même moment, c'est-à-dire d'éviter l'affichage sauvage sur notre arrondissement qui, en particulier dans cette période électorale, est une plaie régulière. La démocratie nécessite que le débat démocratique puisse avoir lieu, que la vitalité associative de nos arrondissements puisse s'exprimer sur le domaine public et il faut que le 14^e arrondissement se mette en conformité avec la loi. En effet, vous avez cité l'article R.581-2 du code de l'environnement qui stipule que la place dédiée à l'affichage est calculée proportionnellement au nombre d'habitants. Le 14^e arrondissement manque de panneaux d'un affichage libre. Nous en comptons 16 aujourd'hui. Selon la loi, il en faudrait 22 de plus.

Nous demandons donc que le 14^e fasse un chiffrage dédié aux mètres carrés destinés à l'affichage libre, que ce faisant, il considère la réalité de l'arrondissement sans entrer dans la martingale précise de la loi et de son rapport proportionné au nombre d'habitants. Nous convenons qu'aujourd'hui il faut aménager un espace nouveau et faire connaître ces nouveaux espaces aux habitants du 14^e en les communiquant par voie de publicité, notamment sur Internet.

Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de différence en termes d'approche entre le vœu présenté par Guillaume Durand et celui que nous présentons. Je pense que faire un grand pas dans le 14^e arrondissement en matière d'affichage, c'est bien.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous ne pouvons qu'être d'accord. Je suis toujours un peu stupéfaite quand la majorité municipale, dont nous attendons de l'action, propose des vœux. Agissez! Les votes sont plutôt destinés à l'opposition qui a des vœux à vous soumettre. Il vous appartient d'agir.

D'ailleurs, je trouve assez amusant que le vœu d'Éric Azière et celui de la majorité municipale se ressemblent autant. Ils sont légitimes. Je voudrais connaître la date de dépôt de ces vœux. Je souhaiterais savoir si les élus de la majorité ont accès au vœu de l'opposition et se refusent à y être favorables. Je ne vois pas pourquoi vous ne voudriez pas voter celui d'Éric Azière et j'espère que vous allez le voter. Cela arrive également au Conseil de Paris où quand nous déposons un vœu, la majorité dépose un contre-vœu uniquement pour ne pas voter le nôtre.

M. ANTONELLI

Je ne voulais pas laisser M. Azière sur une erreur. Il y a peut-être insuffisamment de panneaux d'affichage dans le 14^e, mais par rapport à la loi, nous sommes largement au-dessus. Il y a 17

panneaux totalement ouverts ainsi que 22 panneaux dans les jardins, qui sont plus petits, mais totalement ouverts également. Nous sommes donc largement au-dessus de la surface demandée par la loi. Qu'en campagne électorale, on s'aperçoive qu'il manque un peu de surface pour de l'affichage électoral, je le comprends. C'est une façon de communiquer politiquement avec les habitants.

Concernant les vœux, Mme Carrère-Gée, une majorité municipale d'arrondissement peut communiquer par vœu avec la majorité de la municipalité parisienne. C'est aussi une manière de demander des choses.

Concernant les panneaux, le 14^e avait fait un effort tout particulier par rapport aux autres arrondissements ces deux dernières années, car des panneaux ont été demandés et obtenus, notamment parce qu'il y avait assez peu de demandes ailleurs. Je veux bien reconnaître qu'il en manque et que cela serait mieux qu'il y en ait plus, notamment des panneaux libres pour lutter contre l'affichage sauvage.

Concernant les panneaux fermés des conseils de quartiers, c'est un peu plus complexe, car ils sont gérés par les conseils. C'est un travail que nous demandons en plus aux bénévoles.

M. DURAND

Pour répondre aux remarques de M. Azière et de Mme Carrère-Gée, je vous propose de vous rapprocher de vos camarades de même couleur politique des autres arrondissements. Vous verrez que les écologistes ont déposé un vœu sur cette question dans l'ensemble des arrondissements. Je suis très heureux que dans le 14^e, nous ayons pu le cosigner avec l'ensemble de la majorité municipale, ce qui est probablement dû au fait que le 14^e est tout à fait au niveau de la loi concernant l'affichage dans les espaces verts. Par contre, M. Azière, je crois que vous êtes le seul des groupes En Marche à l'avoir déposé. Il n'y a pas d'accusation de contre-vœu. C'est peut-être une cohérence que nous avons pu avoir dans l'arrondissement.

M. DE FARAMOND

Comme nous l'avons dit, le 14^e est assez bien pourvu en affichage libre. Nous pouvons toujours faire mieux. Nous réfléchissons donc à des lieux pouvant accueillir des panneaux supplémentaires. Cela nous paraît un bénéfice de communication auprès des habitantes et des habitants qui nous tient particulièrement à cœur, en particulier dans la continuité d'une politique de participation citoyenne volontariste.

Nous nous inscrivons pleinement dans le vœu de la majorité municipale et ses demandes de communication sur l'OpenData de la Ville de Paris, la gestion par le service de propreté et l'association des conseils de quartiers et de la maison des associations sur l'implantation des lieux.

Nous allons donc voter le vœu de la majorité municipale.

M^{me} PETIT

Je voulais demander à Éric s'il maintenait son vœu ou s'il rejoignait le nôtre.

M. AZIÈRE

Je maintiens mon vœu et je suis sûr que le 14^e fera école dans l'ensemble de Paris puisque le vœu sera élargi à l'ensemble de Paris.

Si vous trouvez tous qu'il faut augmenter la place de l'affichage libre dans l'arrondissement, il y avait donc quelque chose de cohérent. Merci de m'avoir crédité de cohérence sur ce plan. Puisque nous sommes tous cohérents, je voterai les deux vœux.

Mme PETIT

Je mets donc aux voix le vœu déposé par Guillaume Durand, Elliot de Faramond et les élus de la majorité municipale avec un avis favorable de la majorité.

Puis je mets aux voix le vœu 26 déposé par Éric Azière avec un avis défavorable de la majorité municipale.

DÉLIBÉRATION N°105

V14 2021 25 : Vœu déposé par Messieurs Guillaume Durand, Elliot de Faramond et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à l'affichage libre à Paris

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

Article unique: Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 1 pouvoir
Pour: 29 dont 1 pouvoir
Contre: 0 dont 0 pouvoir
Abstention: 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N°106

V14 2021 26 : Vœu déposé par M. Éric Azière du groupe Ensemble pour Paris 14^e relatif à l'affichage libre dans le 14^e

Rapporteur : M. Éric AZIÈRE

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 29 dont 1 pouvoir Pour : 13 dont 1 pouvoir Contre : 16 dont 0 pouvoir

(A. Bertrand; A. Bouabbas; J. Cabot; C. Chevalier; E. De Faramond; G. Durand; A. Ghaidi; Z. Ghanem; T Le Dez; F Letissier; J. Marchand; S. Matmati; H. Mermberg; S. Parisot; C. Petit;

M. Tonolli)

Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

- V14 2021 27 : Vœu déposé par M. Valentin Guenanen, les élu∙e∙s du groupe Paris en Commun et de la majorité municipale relatif à la déclaration du 14^e arrondissement comme « zone de liberté LGBTQI+ »

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

 V14 2021 28 : Vœu déposé par M. Éric Azière du groupe Ensemble pour Paris 14^e relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+

Rapporteur : M. Éric AZIÈRE

M. GUENANEN

La situation des personnes LGBTQI+ en Pologne est vraiment très difficile. La Ville de Paris s'est fortement engagée sur la question depuis le début de la nouvelle mandature. Il y a eu un voyage de Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur la situation des personnes LGBTQI à Varsovie en septembre 2020 et l'adoption d'un vœu en Conseil de Paris en octobre 2020 de soutien aux personnes et associations LGBTQI+ de Pologne. Récemment, l'association « Atlas de la haine » qui répertorie les villes et régions se déclarant « zone anti-LGBT » ou « zone sans idéologie LGBT » en Pologne a été lauréate du prix international LGBTQI+ de la Ville de Paris. Cela a été annoncé hier soir lors de la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

Avec l'ensemble de la majorité, nous considérons qu'il faut afficher un soutien maximal des collectivités aux personnes et associations LGBTQI+ de Pologne. Cela passe déjà par le soutien de notre arrondissement qui peut se déclarer « zone de liberté LGBTQI+ ».

M^{me} PETIT

Je vais passer la parole à Éric Azière pour la présentation de son vœu.

M. AZIÈRE

Je ne gausserai pas sur l'inspiration commune qui peut nous animer. Ce sujet a été porté comme un idéal de tolérance et de liberté depuis plusieurs années par tous les élus de la Ville de Paris. Il est bon que nous joignions nos efforts pour lutter ensemble contre toutes les formes de discrimination et en particulier contre les discriminations des personnes LGBTQIA+. Il y a une vie associative autour de cela, une vie militante qui mérite d'être soutenue et accompagnée. J'en profite pour leur adresser toute l'admiration et la reconnaissance que l'on peut avoir pour eux et leur travail. C'est un travail difficile.

Sidérant qu'au sein du gouvernement, je crois que d'autres œuvres aussi pour faire en sorte que la lutte contre les discriminations soit un combat. J'adresse un salut fraternel à Marlène Schiappa dans ce sens ainsi qu'à Élisabeth Moreno dont vous connaissez le travail. Je rejoins ce qui a été dit. Je pense que, compte tenu de la situation en Europe, particulièrement difficile dans certains pays, compte tenu de l'initiative du Parlement européen qui a adopté une résolution fortement symbolique pour faire de l'ensemble de l'Union européenne une zone de liberté déclarant que les personnes LGBTQIA+ devaient jouir de leur liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans craindre d'intolérance, de discrimination, de persécution, que cela fait partie de nos droits fondamentaux, que nous nous honorons à Paris chaque fois que nous portons haut et fort les droits universels, nous rejoignons donc les conclusions du vote précédent. Dans cette convergence d'inspiration, nous voudrions que le 14^e se déclare une zone de liberté LGBTQIA+ et que la Ville de Paris élargisse la zone de liberté du 14^e à son périmètre.

M. VILLANI

C'est un sujet capital qu'il faut remettre encore et toujours sur le tapis. Notre collègue Éric Azière a salué la position forte de la Ville de Paris sur ce thème depuis de longues années.

Il a été fait allusion à la Pologne et les déclarations invraisemblables, inadmissibles et intolérables que nous avons entendues en Pologne. Nous avons vu de nombreux pays, la Pologne, la Hongrie, etc., enregistrer de vrais reculs sur ces sujets. Je voudrais également insister sur le fait que, même en France, la situation est loin de gagner par rapport aux questions de tolérance LGBTQIA+. Nous en avons eu la démonstration encore très émouvante il y a quelques jours avec l'ouvrage et les interviews de Ouissem Belgacem qui a parlé de sa carrière de footballeur et de l'impossibilité qu'il avait eue dans sa carrière à assumer son orientation sexuelle. Il avait même été obligé de sacrifier l'honnêteté pour sa carrière, se retrouvant amené à consulter des psychiatres pour demander à « être guéri » comme si c'était la seule issue pour lui et même à participer à des actions violentes contre des personnes homosexuelles pour faire partie du milieu dans lequel il était. Cela est absolument poignant et témoigne de comportements intolérables qui demeurent encore ici et là dans la société française.

À travers ce vœu, il ne s'agit pas seulement de protester contre ce qui se passe en Pologne, mais il s'agit également de rappeler que c'est un combat qu'il faut mener encore très vivement en France et sans doute malheureusement pour de longues années.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est effectivement un sujet essentiel et nous n'en avons jamais fini avec l'homophobie, les violences qui persistent et même s'aggravent. La parole se libère peut-être plus facilement, mais quand on voit le nombre de violences qui augmente d'un tiers par an, cela doit nous interpeller et pas simplement par des déclarations de principes à l'approche d'élections, car personne n'est dupe. Nous préférons l'action concrète aux choses purement déclaratives tout en ne niant pas la portée des symboles. En termes de symboles, Paris est en avance. Nous ne sommes pas en Pologne.

J'espère que la majorité municipale n'agira pas comme pour le vœu précédent avec deux vœux copiés l'un sur l'autre et alors que le vœu d'Éric Azière dit une chose en plus, qui est la seule chose concrète sur la lutte anti-discrimination. J'espère que la majorité municipale acceptera de voter un vœu d'opposition plutôt que de créer une scission interne en raison de son intolérance. C'est bien de faire des vœux sur la tolérance, mais vous manifestez beaucoup d'intolérance.

Nous voterons les vœux, mais nous préférons l'action, comme celle qu'a menée Valérie Pécresse en Île-de-France pour lutter contre les violences, la LGBT-phobie partout, y compris dans le sport. Nous préférons le vœu d'Éric Azière qui a un peu plus de contenu, mais le sujet mérite mieux que des choses totalement déclaratives. Le déclaratif serait utile en Pologne, mais en France et particulièrement à Paris, il faut du concret.

M. DURAND

Je pense que la majorité fera la même chose qu'au vœu précédent, mais pour des raisons différentes.

Effectivement, en termes de lutte contre les discriminations, c'est le concret qui compte. Quand, en 2013, Mme Pécresse défile dans le cortège de la Manif pour tous, en 2015, elle va à un meeting de Sens commun et qu'ensuite, elle donne des places éligibles à la région a des élus de Sens commun, quand, en 2016, au lendemain de la fusillade d'Orlando, elle retire une subvention de la région à la Marche de Fierté, car elle considère qu'elle ne partage pas les points de vue politiques de la marche, nous sommes dans le concret.

Pourquoi n'allons-nous pas voter le vœu de M. Azière? Ce n'est pas contre vous, M. Azière, car vous n'êtes pas membre de LREM, mais vous avez quand même été élu sur cette étiquette. LREM et les LGBT sont l'exemple parfait du « pinkwashing ». LREM, c'est la députée Agnès Thill qui annonce sur Twitter qu'il y a un lobby LGBT trop important à l'Assemblée nationale. LREM, c'est Emmanuel Macron lui-même, en campagne, parlant du débat sur le mariage pour tous qui indique que « cette France-là (la France contre le mariage pour tous) a été humiliée ». Je me demande qui a été humilié pendant les heures de débat sur le mariage pour tous, pendant les manifestations absolument dramatiques qui ont vu la recrudescence des actes et propos anti-LGBT. LREM, c'est un secrétaire d'État, Clément Beaune, qui affirme qu'il va tenter de se rendre en Pologne dans une « zone sans LGBT » en assumant sa sexualité publiquement, mais c'est aussi son ministre de tutelle, Jean-Yves le Drian, qui n'a toujours rien dit sur cette question. LREM, c'est la loi de la PMA pour toutes qui n'a toujours pas été votée au Parlement et le refus de la part de l'exécutif national de porter une loi sur les thérapies de conversion.

M. Azière, je vais vous faire une proposition et une demande. La proposition est que vous portiez les convictions que vous avez l'air de décrire dans le vœu auprès du parti LREM pour que nationalement, il agisse dans ce sens afin qu'il y ait une loi sur les thérapies de conversion rapidement établie. Actuellement, les personnes ne peuvent pas porter plainte sous ce motif. Ma demande est que vous retiriez votre vœu.

M. GUENANEN

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Guillaume Durand sur le fait que La République en Marche soutient des associations religieuses tenant des propos transphobes et homophobes, ce qui est inadmissible, ou sur la PMA. Je précise que ce vœu est présenté dans tous les conseils d'arrondissement. Au Conseil de Paris, un vœu de l'exécutif permettra d'apporter le soutien de la Ville aux demandes fortes de la communauté LGBTQI+ sur les droits sexuels et reproductifs et l'interdiction des thérapies de conversion. L'exécutif fera des propositions concrètes à cette occasion et j'espère qu'il ne manquera aucune voix des élus de votre groupe pour soutenir cette proposition de la majorité de gauche parisienne. Comme Guillaume, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu et de voter le nôtre.

M. VILLANI

Pour ma part, je ne suis pas LREM, mais je suis un peu choqué de voir un vote sur ce vœu parisien soumis à des questions et considérations qui relèvent de la politique nationale et du jeu des partis. Je ne vois pas quel est le sujet. Il me semblait même qu'il y avait dans notre règlement intérieur des dispositions pour éviter que les débats de ce conseil d'arrondissement soient trop nationalisés.

M^{me} CHEVALIER

Nous ne voterons pas le vœu de M. Azière et j'en suis désolée, car il sort d'un contexte 14^e et relève d'un contexte national.

Le 17 mai, il y avait la journée mondiale contre l'homophobie. Dans le 15^e, un vœu a été déposé pour que la journée du 17 mai soit honorée avec un drapeau arc-en-ciel posé sur le fronton de la mairie du 15^e. La majorité municipale a voté contre ce vœu.

La Ville de Paris continue à soutenir fortement les associations actives qui interviennent pour l'égalité des droits des personnes. N'oublions pas notre politique d'accueil mise en place par la Ville concernant les migrants LGBTQI+ qui ont souvent une histoire traumatisante et dont le retour dans leur pays d'origine est synonyme de danger, si ce n'est de mise à mort. Un travail quotidien est fait par France terre d'asile aurore pour permettre leur accueil dans des dispositifs d'urgence et les orienter dans leurs démarches administratives. Ces initiatives sont bien souvent relayées par des villes ou des arrondissements se situant collectivement dans une majorité de gauche.

Nous sentons une posture électorale. Le vœu que vous déposez peut poser question sur la territorialité, mais ce vœu ne parle aucunement des politiques publiques parisiennes mises en place. En substance, il y a beaucoup de soutien sur les réseaux sociaux, car nous sommes en période électorale et beaucoup d'associations sont très attentives au positionnement politique. Cela peut expliquer l'attention soudaine que La République En Marche peut porter sur ce sujet. C'est pour ces raisons que nous ne soutiendrons pas votre vœu, M. Azière.

M. AZIÈRE

Je suis très choqué de tout ce que je viens d'entendre. C'est un vœu qui concerne bien le 14^e puisqu'il propose que le 14^e montre la voie de façon symbolique et il concerne Paris, car Paris est une terre de liberté et a la vocation de défendre des causes qui de parisiennes deviennent universelles. Sur ce sujet, je ne vais pas troquer mon vœu contre le vôtre. Ce n'est pas de la verroterie. Il s'agit d'un droit universel. Il s'agit de lutter contre les discriminations. S'il y avait un autre vœu, je le voterais. Je voterai le vôtre. Si un quatrième groupe proposait un vœu de la même nature, je le voterais aussi. Lancer des anathèmes contre ceux qui ne vous auraient pas accompagnés dès le début, qui n'auraient pas ouvert le chemin, n'est pas une façon de vivre une société inclusive. Ce n'est pas ainsi que l'on avance et que l'on rassemble. Le sectarisme avec lequel vous avez traité une cause juste, contrarie terriblement la pédagogie de l'action que vous voulez entreprendre.

Je suis choqué et surpris. Je voterai évidemment les deux vœux. Je voterai ce type de vœu jusqu'à extinction de la mandature et de toutes mes forces.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous étions vraiment décidés à voter les deux vœux. Cette discussion est répugnante. L'instrumentalisation politicienne des souffrances d'une communauté est l'inverse de ce pour quoi je suis engagée en politique. Après concertation avec les élus de notre groupe, nous n'allons pas participer à cette mascarade. Nous voterions le contenu des deux mains, mais nous ne cautionnerons pas un tel processus. Instrumentaliser des causes si justes et des souffrances si réelles est scandaleux.

DÉLIBÉRATION N°107

— V14 2021 27 : Vœu déposé par M. Valentin Guenanen, les élu·e·s du groupe Paris en Commun et de la majorité municipale relatif à la déclaration du 14^e arrondissement comme « zone de liberté LGBTQI+ »

Rapporteur: M. Valentin GUENANEN

Article unique: Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 24 dont 1 pouvoir Pour: 24 dont 1 pouvoir Contre: 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

DÉLIBÉRATION N°108

 V14 2021 28 : Vœu déposé par M. Éric Azière du groupe Ensemble pour Paris 14^e relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+

Rapporteur : M. Éric AZIÈRE

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 24 dont 1 pouvoir Pour : 2 dont 0 pouvoir Contre : 22 dont 1 pouvoir

(D. Antonelli ; A. Bertrand ; C. Blauel ; A. Bouabbas ; J. Cabot ; C. Chevalier ; E. De Faramond ; G.

Durand; A. Ghaidi; Z. Ghanem; V. Guenanen; T. Le Dez; F. Letissier; J. Marchand; S. Matmati; H. Mermberg; S. Parisot; C. Petit; O. Polski; P. Rabadan; H. Sanches Ruivo; M.

Tonolli)

Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 5 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

 V14 2021 29 : Vœu déposé par M. Guillaume Durand et les élu.e.s des groupes : écologiste, Génération.s, communiste et citoyen relatif à la création d'une régie publicitaire pour maîtriser le contenu de la publicité à Paris

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

M. DURAND

La publicité est un vecteur poussant à la surconsommation et a ainsi un impact néfaste sur le dérèglement climatique, dont la surconsommation et la croissance économique qui est loin d'être verte, sont responsables.

Par ailleurs, la Convention Citoyenne pour le Climat avait fait des propositions sur la régulation de la publicité, notamment l'interdiction de manière efficace et opérante de la publicité sur les produits les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

En outre, de nombreuses publicités véhiculent un imaginaire nourri de clichés sexistes, racistes ou homophobes ou poussent à des comportements addictifs pour la santé tels que les paris en ligne ou la consommation d'alcool.

Nous proposons donc de remunicipaliser la gestion de la publicité avec la création d'une régie locale, sur le modèle de la régie municipale que nous avons pour l'attribution de l'eau. Cette régie permettrait d'être en contact direct avec les annonceurs, de travailler directement dans le cadre légal national à améliorer le contenu des publicités, en sélectionner certaines et en interdire d'autres, et de toucher directement la redevance, sachant que les contrats d'exploitation des mobiliers urbains arrivent à échéance en 2024.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons contre ce vœu pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ce vœu est plein de morale sur ce que doivent être les rêves des gens et ce qu'ils ne doivent pas être. Je ne rappellerai pas des débats récents sur les rêves des enfants. Il y a des lois sur la publicité : soit c'est légal, soit cela ne l'est pas. Si on n'est pas content de la loi, on se débrouille pour être majoritaire et on la change. Ce n'est pas une régie qui décide, si une publicité est morale.

D'autre part, votre proposition conduit à augmenter de manière très significative les dépenses de la Ville de Paris, car il faudra acheter des panneaux d'affichage, et à réduire les recettes, vu que vous voulez qu'il y ait moins publicité sur les panneaux. Dans la situation actuelle de la Ville de Paris, il ne me semble pas opportun d'augmenter les dépenses et de réduire les recettes.

M. GUENANEN

Je pense que la gestion de la publicité à Paris est un sujet dont la majorité municipale doit s'emparer.

Sur le fond, je pense qu'il faudrait une expertise technique des services de la Ville sur l'opportunité de tendre vers ce modèle. Nous nous étions posé la même question sur la régie publicitaire des kiosques de presse. Nous avions travaillé les différents modèles que nous avions soumis à concertation des différents groupes politiques.

À ce stade, le groupe Paris en commun va s'abstenir sur ce vœu, mais être attentif à ce que la majorité municipale du Conseil de Paris puisse s'emparer de ce sujet et proposer différentes expertises techniques sur l'opportunité d'aller sur la régie.

M. VILLANI

Personnellement, je voterai ce vœu qui me semble aller dans la bonne direction sur les questions de limitation de la publicité tant pour des questions de cadre de vie que de lutte contre un certain nombre de phénomènes qui ont effectivement un impact nocif sur l'environnement. C'est cohérent avec les positions que j'ai pu porter au niveau national quand il y a eu l'examen des lois climat résilience.

Je regrette la formulation du vœu inutilement dure par endroit. Quand on limite une activité pour des raisons bienveillantes (limiter l'impact sur l'environnement, etc.), il me semble inutile de parler en plus de clichés sexistes ou racistes, d'autant que la publicité est variée. La Convention citoyenne pour le climat ne faisait pas une charge contre la publicité en tant que telle. Ses propositions parlent de supprimer les publicités pour les produits les plus polluants, les plus nocifs pour l'environnement, mais en revanche, encourager les publicités pour les bonnes pratiques, les bons comportements, etc. Ils sont également attentifs au fait que derrière la publicité, il y a un secteur économique avec des personnes dont il faut réorienter l'activité, mais non la supprimer.

M. DE FARAMOND

Les élus Génération.s ont cosigné le vœu. Si nous voulons tenir les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et avoir une politique globale qui suit la trajectoire du PLU bioclimatique dans l'ensemble des politiques municipales, cela passe aussi par l'encadrement des publicités. La publicité est le reflet de choix de société importants. Pour apaiser l'espace public et le cadre de vie et promouvoir des modes de consommation plus durables, il faut peut-être passer par une régie municipale. Je pense que c'est une voie importante à considérer, qu'on ne peut pas juste se baser sur l'effet positif et qu'il faut que la municipalité et les collectivités locales imposent un cadre réglementaire.

M. AZIÈRE

J'aurais volontiers voté, mais je voterai contre, car le sectarisme dont vous avez fait preuve sur le débat précédent me pousse à penser que vous êtes incapables d'objectivité sur les règles et la façon de traiter une stratégie publicitaire.

DÉLIBÉRATION N°109

V14 2021 29 : Vœu déposé par M. Guillaume Durand et les élu.e.s des groupes : écologiste,
 Génération.s, communiste et citoyen relatif à la création d'une régie publicitaire pour maîtriser le contenu de la publicité à Paris

Rapporteur: m; Guillaume DURAND

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Suffrages exprimés: 20 dont 0 pouvoir Pour: 14 dont 0 pouvoir Contre: 6 dont 0 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry, E Azière)

Abstention: 9 dont 1 pouvoir

(D. Antonelli; A. Bertrand; C. Blauel; V. Guenanen; T. Le Dez; H. Mermberg; O. Polski; P.

Rabadan; H. Sanches Ruivo)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 V14 2021 30 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e relatif à un carrefour dangereux pour les cyclistes

Rapporteure : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Cette situation nous a été signalée par des habitants empruntant la zone en vélo. Les cyclistes ont désormais l'autorisation de circuler, en sens interdit, sur la rue de Châtillon, qui débouche sur le carrefour de la rue Friant et de l'avenue Jean Moulin, et dans laquelle il n'y a pas de feu rouge et à quelques dizaines de mètres plus loin, il y a la rue Antoine Chantin où les véhicules roulent dans le sens inverse de la rue de Châtillon et qui est dotée d'un feu rouge. Il y a manifestement un risque pour les vélos qui s'engagent sur le carrefour d'être heurtés par des véhicules passant au feu vert.

Nous vous demandons d'examiner la situation et de faire en sorte que la sécurité pour les cyclistes soit assurée à ce carrefour.

M. DURAND

Merci pour cette interpellation. Vous savez que Paris va passer dans une zone à 30 km/h sur quasiment l'intégralité de ses rues. La rue que vous citez est dans la zone Pierre Larousse, donc une zone 30, où sont réalisés, comme le veut la loi, une limitation à 30 km/h, mais aussi des contresens cyclables dans l'intégralité des rues. Dans le cadre de ces contresens cyclables, il y a une tournée pour peindre au sol des signalisations cyclables. Parfois, en complément, à certains carrefours, il faut ajouter des feux rouges le dernier aux vélos. Dans le cadre des travaux, le positionnement des peintures et des feux rouges n'est pas fait par les mêmes prestataires et n'est pas complètement synchronisé. Sur le carrefour que vous signalez, il y aura très bientôt l'installation d'un feu rouge vélo à l'angle de la rue de Châtillon et de l'avenue Jean Moulin.

Ainsi, la demande que vous faites est en train d'être réalisée. Nous vous proposons donc de retirer votre vœu.

M. VILLANI

J'ai une demande de précision. Je pensais que le 14^e était déjà pour l'essentiel en zone 30 depuis 2020. La règle générale est qu'en zone 30, les vélos peuvent toujours circuler en double sens, y compris en sens interdit même quand ce n'est pas indiqué. Ainsi, ce n'est pas encore en zone 30.

M. DURAND

Les installations de contresens cyclables et de feux rouges sont en cours de développement. Il y a un certain nombre d'installations à faire, ce qui se fait progressivement au gré des plans de charge des services de la voirie. Vous avez dû remarquer un certain nombre de rues du 14^e où les contresens cyclables sont déjà installés.

M. VILLANI

Pour clarifier, même si le contresens n'est pas explicitement marqué sur la chaussée, il est possible de l'emprunter.

M. DURAND

Il faut que je vérifie. Je vous apporterai une réponse par écrit.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Même si c'est technique, cela concerne la sécurité. Je préfère donc maintenir mon vœu. Je vous remercierai dès que la situation aura changé.

M^{me} PETIT

Je fais donc voter ce vœu avec un avis défavorable de la majorité.

DÉLIBÉRATION N°110

 V14 2021 30 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e relatif à un carrefour dangereux pour les cyclistes

Rapporteure : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 28 dont 1 pouvoir Pour : 6 dont 0 pouvoir Contre : 22 dont 1 pouvoir

(D. Antonelli; A. Bertrand; C. Blauel; A. Bouabbas; J. Cabot; C. Chevalier; E. De Faramond; G.

Durand; A. Ghaidi; Z. Ghanem; V. Guenanen; T. Le Dez; F. Letissier; J. Marchand; S. Matmati; H. Mermberg; S. Parisot; C. Petit; O. Polski; P. Rabadan; H. Sanches Ruivo; M.

Tonolli)

Abstention: 1 dont 0 pouvoir

(C. Villani)

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 V14 2021 31 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e relatif à l'entretien du Lion de Belfort

Rapporteure : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ce vœu a pour objet de vous demander de prendre soin du Lion de Belfort qui semble en piteux état avec un défaut d'entretien, voire de rénovation, manifeste. Je signale aussi des carences dans l'éclairage autour.

Ainsi, nous vous demandons d'assurer l'entretien et le cas échéant la rénovation du Lion de Belfort.

Mme TONOLLI

Merci, Mme Carrère-Gée, de veiller aussi sur l'emblème de notre arrondissement.

La place Denfert-Rochereau est un des hauts lieux des manifestations parisiennes. Malheureusement, le Lion de Belfort fait parfois l'objet de dégradations. La Ville étant très soucieuse de l'entretien de ses statues, les services mettent en place très régulièrement des opérations d'entretien et notamment de nettoyage de graffitis pour assurer l'intégrité de la statue du Lion.

Dans le cadre de ces opérations d'entretien régulières, les services n'ont pas fait le constat que vous évoquez dans votre vœu. Au vu de ce que vous remontez, cela pourrait nécessiter une intervention structurelle. Pour l'instant, les services estiment que ce n'est pas à mettre en place tout de suite.

Pour vous donner quelques éléments sur ce que demande ce genre d'intervention, cela implique le retrait de la statue pour réparation en atelier. Ce type d'intervention complète? demande notamment le décapage et la consolidation de la statue, le remplacement de la partie basse de l'armature par des éléments en inox, la pose d'un isolant entre le squelette et la peau en cuivre du Lion pour empêcher l'électrolyse et la restauration du socle. Les services nous ont donc indiqué que le coût d'une telle opération serait entre 100 000 et 150 000 €. Il s'agit donc d'une opération d'envergure. Il ne semble pas pertinent pour les services d'intervenir en urgence, mais cette restauration complète pourrait être envisagée dans le cadre de l'aménagement à venir de la place Denfert-Rochereau. Nous avons déjà sollicité les services afin que leur attention soit encore plus renforcée concernant l'entretien du Lion de Belfort.

Je vous propose donc de ne pas maintenir ce vœu.

M. AZIÈRE

Puis-je rattacher à cet excellent vœu de Mme Carrère-Gée le souvenir d'Albert Vidalie qui avait écrit les Loups sont entrés dans Paris ? Je pensais à la phrase : « Regardez bien, gens de Denfert, regardez-le. Sous son manteau de bronze vert, le lion tremble. »

Il nécessite peut-être d'être restauré. Ce n'est pas le sujet, mais je pense qu'Albert Vidalie, né à Châtillon et mort dans le 14^e, qui était un scénariste et un parolier reconnu mériterait un espace ou une rue dans le 14^e arrondissement. Nous nous honorerions en lui rendant cette grâce.

M. VILLANI

Après cette excellente référence culturelle sur le Lion de Belfort, je rappellerai à cette assemblée la vidéo d'Audiard sur le Lion de Belfort dans laquelle il a des mots à la fois tendres et peu amènes.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais garder mon vœu. Vu de l'extérieur, le Lion a l'air en mauvais état. La complexité de l'opération ne me paraît pas un obstacle à sa réalisation.

Mme PETIT

Si vous maintenez votre vœu, il y a un avis défavorable de la majorité municipale par rapport aux éléments que Melody Tonolli a rappelés.

DÉLIBÉRATION N°111

 V14 2021 31 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e relatif à l'entretien du Lion de Belfort

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 28 dont 1 pouvoir Pour : 6 dont 0 pouvoir Contre : 22 dont 1 pouvoir

(D. Antonelli ; A. Bertrand ; C. Blauel ; A. Bouabbas ; J. Cabot ; C. Chevalier ; E. De Faramond ; G.

Durand; A. Ghaidi; Z. Ghanem; V. Guenanen; T. Le Dez; F. Letissier; J. Marchand; S. Matmati; H. Mermberg; S. Parisot; C. Petit; O. Polski; P. Rabadan; H. Sanches Ruivo; M.

Tonolli)

Abstention: 1 dont 0 pouvoir

(C. Villani)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 V14 2021 32 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e relatif au projet situé au 47-49 rue Raymond Losserand

Rapporteure: Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ce vœu concerne un projet auquel nous sommes favorables, comme tout le monde, au 47-49 rue Raymond Losserand, porté par la Ville de Paris par l'intermédiaire d'un de ses bailleurs Elogie-Siemp, qui prévoit la construction d'un immeuble de cinq étages qui s'étend profondément dans une cour. Il serait édifié sur toute la longueur de la parcelle perpendiculairement à la rue Losserand. Le problème est qu'il se traduirait par l'élévation d'un mur aveugle de cinq étages sur une partie de la limite séparative avec les parcelles des 45 rue Losserand et 126 rue du Château, puis d'un mur de deux étages sur le reste de cette limite. Cela emporterait de graves préjudices d'éclairement et de dégagement pour les riverains, avec notamment ce mur aveugle de 15 mètres de haut à 6 mètres des fenêtres de l'immeuble voisin.

Ce permis de construire est préjudiciable. Le juge administratif n'a pas annulé le permis de construire au seul motif qu'il n'est pas prouvé que cela priverait les riverains « de toute lumière ». 52

Par contre, comme c'est toujours le cas en droit administratif, le juge laisse ouvert à une action en responsabilité, car le préjudice pourrait être jugé anormal.

Vous commencez maintenant à avoir des discussions sérieuses avec les riverains. Nous vous demandons de les mener à bien et de réviser le projet de façon à ce qu'il ne pénalise pas les riverains et ne les prive pas de lumière.

M^{me} BERTRAND

Le projet concerne la construction d'un foyer autiste dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Elogie-Siemp et dont la gestion a été confiée à l'AFG autisme qui est une association française spécialisée dans les établissements pour autistes. C'est un projet extrêmement attendu en raison du déficit de place en établissements médico-sociaux pour adultes autistes. Ce manque de place a été à nouveau réaffirmé par les professionnels du secteur lors de la journée mondiale sur l'autisme qui s'est tenue le 2 avril dernier.

Ce projet s'inscrit sur une parcelle libre, le 47-49 rue Raymond Losserand dont l'ensemble immobilier a été démoli en 2018 pour la construction de 27 logements, 19 chambres et huit studios ainsi que des espaces communs. Ce projet a donné lieu à une délibération votée au Conseil de Paris en 2013 autorisant la participation de la Ville à son financement. Ensuite, une phase de concertation s'est ouverte entre la mairie, Elogie-Siemp et les riverains comme nous le faisons systématiquement pour tous les projets d'urbanisme pour notre arrondissement. Des réunions publiques, des visites sur place et de nombreux échanges ont été organisés jusqu'au dépôt du permis de construire.

Le permis de construire de l'opération a été accordé par la direction de l'urbanisme et a connu deux recours. En première instance, le tribunal administratif a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'apporter des modifications substantielles au projet sur la question d'éclairement, mais aussi sur toutes les questions abordées dans le recours. En deuxième instance, le 22 novembre 2019, le Conseil d'État qui est la plus importante instance juridique administrative de la République a rejeté le recours.

À la suite du premier jugement du tribunal administratif, un permis modificatif répondant aux observations présentées sur le recours a été déposé et accordé en 2018. La création d'un abri vélo a été intégrée au projet et les lucarnes ont été modifiées. Cette période de recours a entraîné la suspension de l'opération entre 2016 et fin 2019.

Dimanche dernier, Carine Petit et moi avons été conviées par des riverains à un échange rue Raymond Losserand et nous avons répondu à cette invitation. Nous avons proposé qu'une nouvelle rencontre réunissant les riverains, le bailleur et la Mairie du 14^e soit organisée. La date de cette rencontre est en train d'être décidée. Nous continuons donc notre politique systématique d'échanges avec les habitants de notre arrondissement sur les projets qui les concernent.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de ne pas voter ce vœu. Nous n'attendons pas des questions ou les vœux de Mme Carrère-Gée pour traiter les sujets dans notre 14^e arrondissement.

M. AZIÈRE

Ce projet est d'autant plus attendu qu'il est attendu depuis six ou sept ans. Il ne s'agit pas de changer la nature de ce projet. Malgré tout, j'ai le sentiment que l'on va plus vite sur des projets immobiliers de la Cogedim et des magasins de la grande distribution que sur le projet d'un site d'accueil d'autistes adultes. Il me semble que nous avons perdu beaucoup de temps.

M^{me} PETIT

Nous n'avons pas perdu du temps, nous avons suivi la justice et ses recours.

M. VILLANI

Comme cela a été rappelé par Agnès Bertrand, la cause est juste et il est incontestable qu'il y a un déficit d'hébergement pour les adultes autistes. Néanmoins, après discussion avec les riverains concernés, sur le fond du dossier et les éléments rappelés par Marie-Claire Carrère-Gée, je dois avouer que j'ai été assez choqué par les conclusions. Si on dit que c'est acceptable pour les riverains au motif qu'il n'est pas prouvé que les appartements soient privés de toute lumière, c'est assez dérangeant. Le combat de longue date de certains de ces riverains pour demander une prise en considération du cadre de vie et la volonté d'un peu d'espace dans une ville dense et encombrée me paraît légitime. Cela ne remet pas du tout en cause la légitimité de la finalité de la construction.

Ayant tout pris en compte, je voterai le vœu de Mme Carrère-Gée.

M^{me} PETIT

Ce vœu est visiblement maintenu. Il y a un avis défavorable de la majorité municipale. Nous vous tiendrons au courant de la suite des rencontres avec les riverains, la Ville de Paris, les bailleurs et la future association gestionnaire.

DÉLIBÉRATION N°112

 V14 2021 32 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e relatif au projet situé au 47-49 rue Raymond Losserand

Rapporteure : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 28 dont 1 pouvoir Pour : 6 dont 0 pouvoir Contre : 22 dont 1 pouvoir

(D. Antonelli ; A. Bertrand ; C. Blauel ; A. Bouabbas ; J. Cabot ; C. Chevalier ; E. De Faramond ; G.

Durand; A. Ghaidi; Z. Ghanem; V. Guenanen; T. Le Dez; F. Letissier; J. Marchand; S. Matmati; H. Mermberg; S. Parisot; C. Petit; O. Polski; P. Rabadan; H. Sanches Ruivo; M.

Tonolli)

Abstention: 1 dont 0 pouvoir

(E. Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

V14 2021 33 - Vœu déposé par M. Éric Azière du groupe Ensemble pour Paris 14^e relatif à la dénomination d'une école en l'honneur d'Agnès Varda

Rapporteur : M. Éric AZIÈRE

M. AZIÈRE

Je vais être bref, car nous allons évoquer Agnès Varda. Or ce vœu avec le conformisme des phrases et les considérants lui ressemble très peu. Je n'ai pas envie de respecter cette forme, car si l'on ne transgresse pas en évoquant Agnès Varda, on n'a rien compris à Agnès Varda.

Vous savez comme moi qu'elle a aimé ce quartier et cet arrondissement, dont elle a si bien parlé. Cela fait partie de son inspiration. Au nom de mon groupe, nous avons pensé qu'il fallait que la Ville et le 14^e arrondissement, en souvenir et en reconnaissance, lui dédient un espace. Nous avons pensé à l'école élémentaire rue Boulard, car il y a la fresque que vous avez inaugurée en 2020. Je fais cette proposition pour relancer cette impérieuse nécessité mémorielle et ce témoignage d'affection pour elle.

M^{me} PETIT

C'est une idée juste et légitime. Néanmoins, nous sommes en lien avec les enfants d'Agnès Varda, notamment Rosalie Varda avec qui nous avons travaillé sur la fresque. Le cheminement de sa famille est peut-être sur une école, peut-être sur un jardin... J'ai eu Rosalie Varda cet après-midi. Elle n'était pas au courant de cette initiative.

Je vous propose de retirer ce vœu, mais la volonté du 14^e arrondissement et de la Ville de Paris est bien de trouver l'endroit ayant le plus sens par rapport à la vie et la personnalité d'Agnès Varda ainsi qu'à ses engagements et son œuvre. Ce ne serait pas forcément une école. Au moment de son enterrement, nous avions évoqué un lieu dans le futur quartier Saint-Vincent-de-Paul. Nous souhaitons vraiment trouver quelque chose quand la famille sera prête.

D'ailleurs, suite à votre initiative, un travail est engagé sur le parcours des femmes qui ont marqué l'arrondissement. Tous les élus de ce conseil peuvent y participer.

M. AZIÈRE

Nous n'allons pas faire de ce vœu un sujet de division vu que nous sommes d'accord. Nous serons très contents d'accompagner la proposition que vous ferez.

Je retire donc ce vœu.

M^{me} PETIT

Nous en avons donc terminé avec ce Conseil d'arrondissement.

Mme....

Nous avions demandé le résultat des votes sur les vœux de Eric Azière et Guillaume Durand.

M^{me} PETIT

13 pour et 16 contre.

Je vous souhaite une très bonne fin de soirée ou début de nuit. Je vous remercie pour vos interventions et je crois que cela a été un débat musclé et engagé, tout à l'honneur de notre Conseil d'arrondissement.

Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil d'arrondissement, qui sera le 22 juin.

La séance est levée à 22 h 43.